



DOSSIER

L'aide alimentaire en Région
bruxelloise : quelles réalités ?

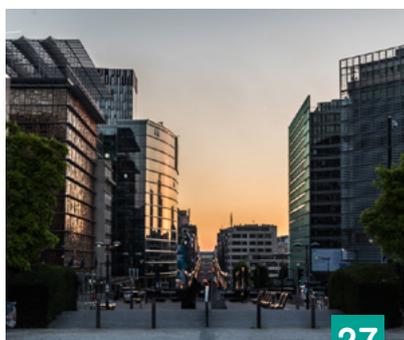
DÉCEMBRE 2023



05



15



27



29

03 ÉDITO

04 ACTUALITÉS

- L'équipe administrative de Brupartners va assurer le secrétariat de 2 nouveaux conseils consultatifs
- Prochain Débat
- Meilleurs vœux !

05 DOSSIER

- L'aide alimentaire en Région bruxelloise : quelles réalités ?

15 FOCUS

- Avis concernant le projet-GRUP réaménagement du Ring Nord
- Avis concernant le monitoring à mi-parcours du plan d'actions régional bruxellois de soutien aux familles monoparentales

22 LES AVIS DE BRUPARTNERS

- Avis émis entre le 13 juillet et le 18 octobre 2023

27 DÉBATS/WEBINAIRES

- « Mieux connaître et comprendre l'offre bruxelloise d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle » Avec Marie Nicolay et Geert Desmet
- « Surfaces de bureaux libres à Bruxelles : opportunités pour de nouveaux logements ? » Avec Rikkert Leeman

29 BRÈVES

- Une identité visuelle pour le Comité d'Experts Climat bruxellois
- Colloque - « Les enjeux de l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap »

30 PUBLICATIONS

- Mémorandum - « Pour que demain soit meilleur qu'hier pour l'égalité entre les femmes et les hommes ! »

Quand la **solidarité** devient **fondamentale**

Nous revoici en décembre, période de fêtes et de convivialité où l'on décide de stopper la course du temps, quelques jours durant, pour se retrouver auprès des siens. Qui dit décembre, dit aussi températures plus rudes et lutte contre le froid.

Il y a malheureusement, encore aujourd'hui, trop de personnes qui, en cette période et pendant toute l'année, doivent choisir entre se chauffer et manger à leur faim, faute de moyens. Suite aux crises successives de ces 3 dernières années et à l'inflation qui en a découlé, cette catégorie a même enflé. D'après Comeos, le représentant du commerce et des services en Belgique, la grande distribution a offert 33 millions de repas aux plus démunis l'année dernière, ce qui représente une augmentation de 32 % depuis 2020.



La faim est une idée intolérable et, heureusement, la solidarité s'est toujours organisée de ce côté-là.

Mais justement, comment s'organise cette aide alimentaire, en particulier à Bruxelles ? Qui sont les acteurs en présence ? Pas si facile de répondre, car le contour du cercle des initiatives est difficile à tracer, les acteurs sont nombreux, et le paysage de cette aide évolue sans cesse (distribution de colis, restaurants sociaux, épiceries locales, etc.). Avec l'augmentation de la précarité, le secteur doit même faire face à de nouveaux enjeux.

Grâce à la conscientisation de l'opinion publique à la lutte contre le gaspillage alimentaire, ce sont également de nouvelles initiatives, créatives et pleines de bon sens, qui sont apparues ces dernières années, telles que l'émergence de frigos solidaires, ou encore la récupération et la distribution des invendus des marchés et supermarchés. En Région bruxelloise, ce don des invendus de la grande distribution sera même prochainement obligatoire ! Une question sur laquelle Brupartners a d'ailleurs récemment rendu un [avis](#).

Si les initiatives se multiplient et que l'entraide s'organise de mieux en mieux et à tous les niveaux, les besoins augmentent sérieusement, et il reste des points d'attention et des enjeux à ne pas perdre de vue, comme la qualité des denrées (manger à sa faim oui, mais dans les limites du droit à une alimentation saine et de qualité !), ou l'impact qu'une obligation aurait sur l'organisation des commerçants.

Vaste sujet donc, que Brupartners a décidé de traiter dans le dossier du présent numéro.

Je vous en souhaite une bonne lecture, et vous présente, au nom des membres et de l'équipe administrative de Brupartners, mes meilleurs vœux pour 2024. Que celle-ci puisse vous apporter ce qui est essentiel.

L'équipe administrative de Brupartners va assurer le secrétariat de 2 nouveaux conseils consultatifs



En 2024, l'équipe administrative de Brupartners assurera le secrétariat de 2 nouveaux organes consultatifs : la **Plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand**, et le **Conseil consultatif pour l'élimination du racisme**.

La Plateforme du non-marchand assurera une **triple mission** : une mission de concertation et de dialogue permanent, une mission de négociation des accords du non-marchand et une mission de consultation sur toutes les matières reliées au non-marchand. La création de cette instance doit permettre tant d'enrichir que de nourrir un dialogue social intégré au sein d'une **architecture simplifiée et plus lisible**. En effet, à l'heure actuelle, la complexité structurelle et institutionnelle au niveau du non-marchand ne permet pas toujours un dialogue et une concertation qui soient organisés, efficaces et cohérents

Quant au Conseil consultatif pour l'élimination du racisme, il aura, lui aussi, pour mission de remettre des avis (à la demande du Gouvernement ou de sa propre initiative) sur toutes les matières qui peuvent avoir une incidence sur la **lutte contre le racisme et les discriminations dites raciales** au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.

Prochain débat

Brupartners vous invite, le **lundi 29 janvier**, à son prochain Débat intitulé « **Comment se portent les quartiers commerçants de Bruxelles ?** ».

Comme d'habitude, le détail du sujet traité ainsi qu'une présentation des intervenants seront publiés en temps voulu sur le site Internet et les réseaux sociaux de Brupartners. Les personnes déjà inscrites dans la liste de diffusion de Brupartners recevront également un e-mail d'invitation.

Si vous souhaitez être **tenu au courant** des actualités, publications et événements de Brupartners, il vous suffit d'en faire la demande à communication@brupartners.brussels.

Meilleurs vœux !

Brupartners et toute son équipe vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne santé, de beaux projets et de nombreux moments avec vos proches en 2024.



L'aide alimentaire en Région bruxelloise : quelles réalités ?

Depuis la crise du COVID-19, la presse s'est fait l'écho d'une augmentation des demandes d'aide alimentaire en Belgique. Au-delà de nos frontières, d'autres pays, comme la France, ont également fait face à une demande croissante de ce type d'aide. Et la Région de Bruxelles-Capitale ne fait malheureusement pas exception.

La montée de la précarité en Région bruxelloise donne aux initiatives d'aide alimentaire une importance grandissante. Dans ce contexte, comment les acteurs de ce secteur font-ils face aux nouveaux défis auxquels ils sont désormais confrontés ? Quel est le paysage de l'aide alimentaire à Bruxelles ? Quelles sont les modifications observées depuis les crises récurrentes qui frappent notre société depuis le début de l'année 2020 ?

I. AIDE ALIMENTAIRE : DÉFINITION

L'aide alimentaire recouvre une variété d'initiatives dont il est difficile de cerner les contours avec précision. Elle constitue un ensemble hétérogène dont les acteurs sont nombreux et dont le paysage évolue sans cesse¹. Régulièrement, de nouveaux projets sont en effet mis en place².

L'aide alimentaire se présente principalement sous trois formes : la distribution de colis alimentaires, des repas consommés gratuitement ou à bas prix dans des restaurants sociaux et la possibilité d'acheter des produits à des prix inférieurs à ceux du marché, dans des épiceries sociales³.

Les restaurants sociaux proposent des repas à prix modiques pour les personnes



dans le besoin. Très souvent, leur activité est loin de se limiter à l'offre de repas et recouvre également un travail social plus

large (par exemple, une distribution de colis ou un vestiaire social proposant des vêtements à prix réduits⁴). En Région de

¹ Deborah Myaux, « L'aide alimentaire, un état des lieux » in Aide alimentaire-Les protections sociales en jeu, L'Harmattan, 2019, p.18.

² *Ibidem*, p.20.

³ Lotte Damhuis, Alexia Serré and Matthias Rosenzweig, « Concrétiser l'ambition démocratique de l'alimentation durable ? », *Anthropology of food*, S15, 2020 <https://journals.openedition.org/aof/11372#tocto1n1>.

⁴ Deborah Myaux, *op.cit*, p.20.

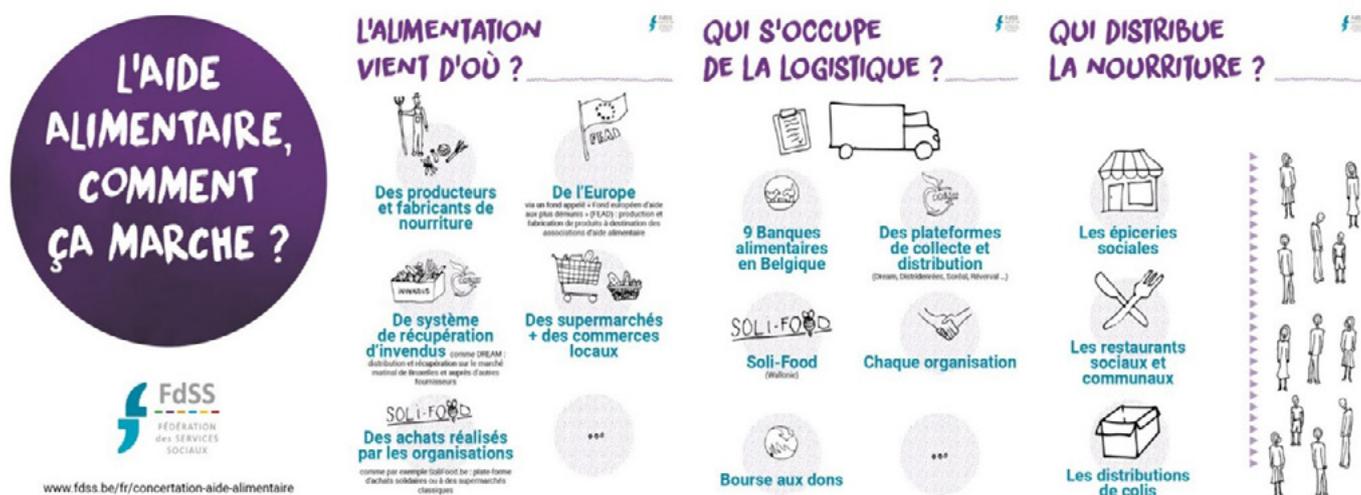
Bruxelles-Capitale, on recense environ **40 restaurants sociaux**⁵.

Les **distributions de colis alimentaires** forment l'aide alimentaire la plus répandue. En Région bruxelloise, pas moins d'une **soixantaine de services de distribution de colis** sont répertoriés⁶. Ces distributions sont organisées par différents acteurs tels que la [Société de Saint-Vincent de Paul](#), les [CPAS](#) et la [Croix-Rouge](#)⁷.

Les **épicerie sociales** sont quant à elles des magasins qui proposent aux personnes précaires des produits alimentaires et d'hygiène à des prix modiques. En Région Bruxelloise, **une quinzaine d'épicerie sociales** sont répertoriées⁸.

De nombreuses initiatives semblables relèvent également de l'aide alimentaire. Depuis plusieurs années, avec la conscientisation de l'opinion publique à la lutte contre le gaspillage alimentaire,

le projet des frigos solidaires⁹ a vu le jour. Certaines associations organisent également des « maraudes », des sorties qui consistent à aller à la rencontre des personnes en situation très précaire qui vivent à la rue, ou encore des « bars à soupe » dont le principe est de venir manger un repas simple tout en partageant un moment convivial. Autant d'initiatives qui permettent d'offrir de la nourriture à des personnes dans le besoin.



II. STRUCTURE ET ORGANISATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN BELGIQUE ET EN RÉGION BRUXELLOISE

a. Acteurs de l'aide alimentaire en Belgique et en Région bruxelloise

Nous présenterons ici une vue globale et non exhaustive des acteurs actifs dans le secteur de l'aide alimentaire.

Les acteurs en contact direct avec les bénéficiaires

Les acteurs de première ligne de l'aide alimentaire sont multiples. Les CPAS, des mouvements citoyens, la Croix-Rouge et des associations caritatives diverses se

côtoient dans le paysage et -participent au fonctionnement du secteur.

Une caractéristique très spécifique de l'aide alimentaire est qu'elle repose presque exclusivement sur le travail de volontaires. On estime ainsi que seules 7,3 % des personnes impliquées dans l'aide alimentaire le sont dans le cadre d'un contrat de travail ordinaire et 19 % dans le cadre d'un contrat subventionné¹⁰. Plus de 70 % des acteurs sont donc des bénévoles.

Les acteurs de la logistique

→ Les Banques Alimentaires

Les associations qui proposent une offre d'aide alimentaire rencontrent des défis

logistiques importants. Pour répondre à ces défis, les Banques Alimentaires leur fournissent un soutien important.

Au nombre de **neuf en Belgique**, les Banques Alimentaires sont chapeautées par la [Fédération belge des Banques Alimentaires](#) et recouvrent chacune une partie du territoire belge correspondant globalement au découpage provincial. A Bruxelles, c'est la [Banque Alimentaire de Bruxelles-Brabant](#) qui assume ce rôle.

Concrètement, les Banques Alimentaires sont un **lieu de réception et de stockage** de denrées alimentaires provenant de l'industrie, de la grande distribution, du [Fonds européen d'aide aux plus démunis \(FEAD\)](#) ou encore des créées. Vu la demande croissante d'aide, les Banques

⁵ Deborah Myaux, *op.cit*, p.22.

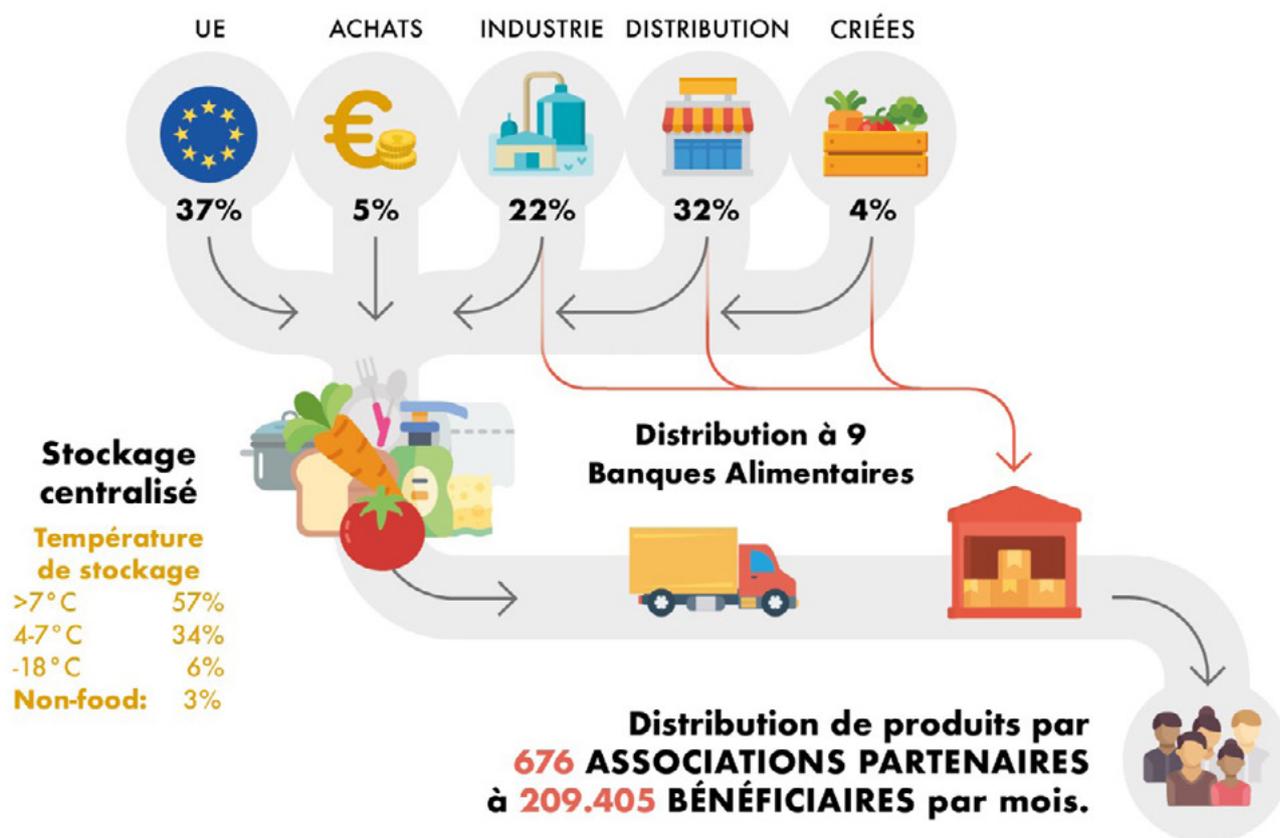
⁶ Voir le répertoire de l'aide alimentaire de la FDSS disponible en ligne : <https://www.fdess.be/fr/concertation-aide-alimentaire/repertoire-de-l-aide-alimentaire/#annuaire-fdss-map>.

⁷ Deborah Myaux, *op.cit*, p.22.

⁸ Voir le répertoire de l'aide alimentaire de la FDSS disponible en ligne : <https://www.fdess.be/fr/concertation-aide-alimentaire/repertoire-de-l-aide-alimentaire/#annuaire-fdss-map>.

⁹ Deborah Myaux, *op.cit*, p.18.

¹⁰ Deborah Myaux, *op.cit*, p.24.



Chiffres : Rapport annuel de 2022

Alimentaires doivent également effectuer directement des achats pour pouvoir disposer de stocks suffisants¹¹.

Elles redistribuent ensuite ces stocks aux 676 associations locales affiliées qui déploient des activités d'aide alimentaire et qui forment le lien direct avec les bénéficiaires sur le terrain (voir schéma ci-après¹²). Les Banques Alimentaires ne sont donc pas en contact direct avec les bénéficiaires. Elles sont intégralement gérées par des bénévoles. Ainsi, tant les fonctions d'administration que de logistique et de distribution sont assurées par des volontaires.

Rien qu'en Région bruxelloise, plus d'une centaine d'associations participent à l'aide alimentaire en partenariat avec la Banque Alimentaire.

→ Le projet DREAM, un projet bruxellois¹³



© DREAM

Initié en 2015, le [projet DREAM](#) est un projet d'insertion socio-professionnelle (ISP) de récupération et de distribution des invendus de fruits et légumes en provenance du Marché Matinal de

Bruxelles (MABRU) vers le secteur de l'aide alimentaire en Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit d'une collaboration entre le CPAS de la Ville de Bruxelles et le MABRU. Concrètement, le projet vise à récupérer les invendus et à les redistribuer à des associations bruxelloises actives dans le domaine de l'aide alimentaire.

En termes quantitatifs, le projet permet de récolter **environ une tonne d'invendus par jour**. Ces derniers peuvent ensuite être redistribués aux associations partenaires¹⁴.

Les acteurs bruxellois en chiffres

Au total, sur l'ensemble de la Région bruxelloise, on dénombre¹⁵ :

¹¹ Site de la Fédération des Banques Alimentaires : <https://www.foodbanks.be/fr/a-propos-de-nous>.

¹² Site de la Fédération des Banques Alimentaires : <https://www.foodbanks.be/fr/a-propos-de-nous>.

¹³ Site du CPAS de la Ville de Bruxelles : <https://cpasbxl.brussels/?p=110>.

¹⁴ Site du CPAS de la Ville de Bruxelles : <https://cpasbxl.brussels/?p=110>.

¹⁵ Site de la Fédération des Banques Alimentaires de Belgique : <https://www.fdss.be/concertation-aide-alimentaire/laide-alimentaire-en-belgique/>.

 une septantaine de services de distribution de colis alimentaires et une soixantaine de restaurants sociaux ;

 une quinzaine d'épiceries sociales ;

 une quinzaine de frigos solidaires, dont plusieurs en projet et de nombreuses maraudes pour les personnes qui vivent dans la rue.

On estime qu'environ 90.000 personnes ont recours à l'aide alimentaire en Région bruxelloise.

b. L'origine des denrées



37 %
8.581 t
UE
2021 :
7.014 t

32 %
7.222 t
Distribution
2021 :
6.698 t

22 %
5.349 t
Agro-Food
2021 :
5.349 t

5 %
1.270 t
Achats
2021 :
2.039 t

1 %
286 t
Collectes
2021 :
291 t

3 %
640 t
Criées
2021 :
838 t

Sources d'approvisionnement
pour les Banques Alimentaires :
comparatif 2022 et 2021¹⁶

Les vivres récoltés dans le cadre de l'aide alimentaire proviennent de différentes sources. Il s'agit d'inventus de la grande distribution, de dons de l'industrie ou encore d'inventus des criées. En 2022, la **quantité de denrées reçues de l'industrie a néanmoins diminué de 424 tonnes** par rapport à l'année précédente en ce qui concerne les stocks qui transitent par les Banques Alimentaires¹⁷. Concernant la grande distribution, on a au contraire noté **une augmentation de 524 tonnes** entre 2021 et 2022. D'après Comeos, représentant du secteur, la grande distribution a offert 33 millions de repas aux plus démunis l'année dernière, ce qui représente une augmentation de 32 % depuis 2020¹⁸.

Régulièrement, les associations d'aide alimentaire effectuent également des collectes de vivres auprès du grand public. Celles-ci peuvent se dérouler dans différents lieux comme les supermarchés ou les écoles.

Outre ces filières d'approvisionnement, une part très importante des denrées provient d'un fonds spécifique mis en place par l'Union européenne : le **FEAD**.

 Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)



Depuis 2016, l'Union européenne finance un fonds spécifique, le « fonds européen d'aide aux plus démunis », qui « *soutient*

les actions menées par les pays de l'UE pour apporter une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux plus démunis »¹⁹.

Auparavant fonds distinct, le FEAD est dorénavant intégré au FSE+ pour la Belgique. Le SPP Intégration sociale, qui gère le FEAD depuis 2014, reste l'autorité de gestion pour cette partie du fonds²⁰.

Cette source d'approvisionnement est particulièrement importante pour les acteurs de première ligne, comme le montre le schéma ci-dessus. En mai 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, des ressources supplémentaires ont été mises à disposition du FEAD pour les années 2020, 2021 et 2022²¹. Au total, plus de 3,8 milliards d'euros ont été alloués au FEAD pour la période 2014-2020.

Les pays qui reçoivent une contribution du FEAD s'engagent à cofinancer leur programme national d'aide à hauteur de 15 %.

D'un point de vue pratique, les denrées de longue conservation qui sont proposées dans le cadre du FEAD sont achetées par le SPP Intégration sociale et mises gratuitement à la disposition des CPAS et des ASBL reconnues²².

La gamme de produits disponible dans le cadre du FEAD s'est étendue au cours des dernières années. En 2014, 14 produits étaient ainsi disponibles dans le cadre du fonds²³. En 2022, il s'agissait d'un peu plus de 25 produits²⁴.

Concrètement, avec le soutien de ce fonds, le SPP Intégration sociale fournit une aide alimentaire à 358 CPAS et 419 associations.

¹⁶ Rapport 2022 de la Fédération des Banques Alimentaires de Belgique : https://www.foodbanks.be/dist/assets/img/upload/cont/rapport-annuel-2022_file.pdf.

¹⁷ Rapport 2022 de la Fédération des Banques Alimentaires de Belgique : https://www.foodbanks.be/dist/assets/img/upload/cont/rapport-annuel-2022_file.pdf.

¹⁸ COMEOS. (2023, 28 septembre). « Les supermarchés belges ont donné 33 millions de repas l'année dernière. » Communiqué de presse : <https://www.comeos.be/pressrelease/742209/Les-supermarches-belges-ont-donne-33-millions-de-repas-l-annee-derniere>.

¹⁹ « Le Fonds européen d'aide aux plus démunis », site de la Commission Européenne, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1089&langId=fr>.

²⁰ Programme opérationnel pour l'aide alimentaire dans le cadre du FSE+ : <https://news.belgium.be/fr/programme-operationnel-pour-laide-alimentaire-dans-le-cadre-du-fse>.

²¹ « Le Fonds européen d'aide aux plus démunis », site de la Commission Européenne, <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1089&langId=fr>.

²² Site du SPP Intégration sociale : <https://www.mi-is.be/fr/fead-general>.

²³ Déborah Myaux, *op.cit.*, p.30.

²⁴ Site du SPP Intégration sociale : <https://www.mi-is.be/fr/themes/fead-fse-aidealimentaire/fead-2022>.

L'assistance matérielle qui est offerte par les acteurs via l'aide alimentaire doit obligatoirement s'accompagner de mesures d'intégration sociale (par exemple, un conseil ou une assistance), pour aider les personnes concernées à sortir de la précarité²⁵. Dans le cadre de l'[enquête structurée 2022 relative au FEAD pour la Belgique](#), on peut ainsi lire que « dans 81,09 % des cas, les organisations proposent une réorientation vers les services compétents tels que les services sociaux et administratifs »²⁶.

III. LA DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE : QUELLE RÉALITÉ APRÈS LES CRISES SUCCESSIVES ?

a. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont des profils divers. Parmi eux, un certain nombre sont des **personnes sans-abri et/ou sans papiers**. D'après les chiffres de dénombrement publiés par [Bruss'help](#)²⁷ pour l'année 2022, Bruxelles compterait **plus de 7.000 personnes sans-abri**, ce qui représente une **augmentation de 18,2 % par rapport à l'année 2020**²⁸. Par ailleurs, l'aide est également destinée aux nombreuses personnes dont les ressources financières sont limitées et qui, souvent, dépendent exclusivement d'allocations.

L'enquête 2022 relative au FEAD pour la Belgique²⁹ permet de mieux cerner quel est le public qui a recours à l'aide alimentaire via ce fonds et offre une vision plus claire de ces profils.

D'après cette enquête, en 2021, 75 % des personnes qui ont bénéficié du FEAD n'étaient, lors de l'année écoulée, « déjà pas en mesure d'acheter les denrées alimentaires ou les biens dont elles bénéficient (...) au titre du FEAD. Ceci traduit que, pendant plus d'un an, ces usagers vivent dans une situation précaire où l'accès à un régime alimentaire équilibré dépend de la distribution de l'aide alimentaire financée dans ce cas-ci par le FEAD »³⁰.

90 % des personnes concernées n'exerçaient pas de travail rémunéré lors de l'année analysée. Ces données confirment certaines recherches qui démontrent que **les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont souvent sans travail et dépendants d'allocations**³¹. Parmi ces personnes sont « surtout surreprésentées (...) les personnes qui reçoivent un revenu d'intégration ou une allocation d'assistance »³². Par ailleurs, les personnes disposant d'un travail rémunéré sont souvent inscrites dans un cadre de **travail à temps partiel ou précaire**³³. Dans le cadre de l'enquête précitée, on note même que **18 % des personnes n'avaient ni emploi ni aucun revenu ou allocation**.

Un nombre important de bénéficiaires a par ailleurs indiqué que les autres membres de leur ménage n'exerçaient pas non plus d'activité rémunérée (90 %)³⁴.

La part des familles concernées par l'aide alimentaire est loin d'être négligeable. En effet, les autres membres du ménage sont à 49,48 % des individus âgés de moins de 16 ans. La même enquête

observe que **plus d'un tiers (38,25 %) des bénéficiaires interrogés sont des parents isolés**³⁵. Ce sont majoritairement des femmes qui sont à la tête de ces ménages.

Concernant la nationalité des bénéficiaires, **trois quarts d'entre eux sont de nationalité belge et un quart de nationalité étrangère**.

La question de l'inconditionnalité de l'accès à l'aide est un enjeu important pour les acteurs. En effet, dans de nombreux cas, un document probant est nécessaire pour bénéficier de l'aide (exemple : une attestation du CPAS). Néanmoins, « certains services (...) s'inscrivent dans une approche qui vise à offrir un service le plus inconditionnel possible afin de le rendre accessible aux personnes qui vivent les situations de précarité les plus extrêmes »³⁶, par exemple, les personnes sans-abri et sans papiers. Il n'est ainsi pas toujours requis de démontrer son identité.

b. La crise du COVID et la crise énergétique : quels impacts sur les besoins d'aide alimentaire ?

La crise du COVID-19 et la crise énergétique ont provoqué une **nette augmentation du nombre de demandes d'aide alimentaire**. Ainsi, « en 2022, la Fédération belge des Banques Alimentaires a observé une **hausse de 18,2 % des bénéficiaires par rapport à l'année précédente** ». Concrètement, il s'agit de quelques **193.344 bénéficiaires chaque mois**.

²⁵ Site du SPP Intégration sociale : <https://www.mi-is.be/fr/fead-general> ; Déborah Myaux, *op.cit.*, p.28.

²⁶ Rapport Enquête structurée du FEAD 2022, Résultats agrégés de l'Etat membre Belgique, SPP Intégration sociale, p.49, disponible à l'adresse suivante : <https://www.mi-is.be/fr/fead-general>.

²⁷ Bruss'help est chargé de coordonner les dispositifs d'aide d'urgence et d'insertion aux personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale.

²⁸ « Dénombrement des personnes sans-chez-soi », septième édition, 8 novembre 2022, Bruss'help, https://bruss'help.org/images/Infographie_rapport_d%C3%A9nombrement_FR.pdf.

²⁹ Rapport Enquête structurée du FEAD 2022, Résultats agrégés de l'Etat membre Belgique, SPP Intégration sociale disponible à l'adresse suivante : <https://www.mi-is.be/fr/fead-general>.

³⁰ *Ibidem*, p.49.

³¹ *Ibidem*, p.49.

³² K. Hermans et T. Penne, « L'impact financier de l'aide alimentaire sur l'efficacité des revenus d'intégration sociale en Belgique », *Revue belge de Sécurité sociale*, 2020, 4, p.595.

³³ Déborah Myaux, *op.cit.*, p.37.

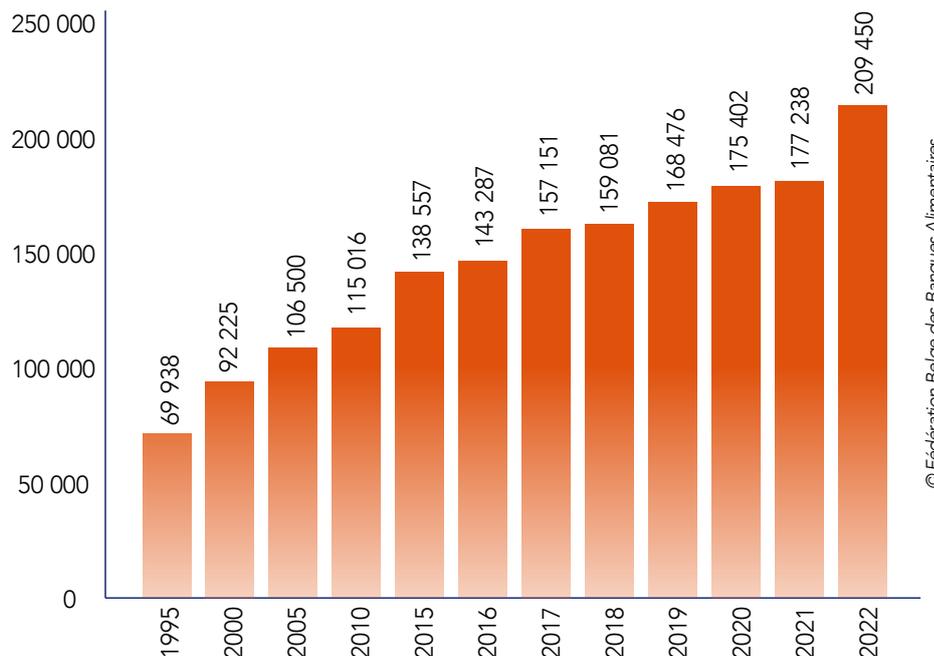
³⁴ Rapport Enquête structurée du FEAD 2022, Résultats agrégés de l'Etat membre Belgique, SPP intégration sociale, p.49. disponible à l'adresse suivante : <https://www.mi-is.be/fr/fead-general>.

³⁵ *Ibidem*, p.49.

³⁶ Déborah Myaux, *op.cit.*, p.34.

Le schéma ci-dessous³⁷, issu du rapport 2022 des Banques Alimentaires, reprend le nombre de personnes qui ont bénéficié des services des associations affiliées aux Banques Alimentaires. On observe en effet une hausse considérable **entre 2021 et 2022 : +32.212 bénéficiaires** en une seule année. La **hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires** explique en grande partie ces chiffres.

Pour autant, il convient de ne pas se limiter à l'analyse de l'impact des crises pour estimer l'évolution des besoins de la population en matière d'aide alimentaire. En effet, si l'on observe la demande sur un temps plus long, on peut voir que **le nombre de bénéficiaires a doublé en 20 ans**. Ainsi, « en 2000 on recensait (...) 92.225 bénéficiaires, contre près de 170.000 en 2019 »³⁸. La tendance à la hausse des besoins n'est donc pas uniquement liée aux crises subies depuis 2020 mais témoigne également d'une demande en constante évolution.



© Fédération Belge des Banques Alimentaires

Bénéficiaires de l'aide alimentaire auprès des organisations affiliées aux Banques Alimentaires en Belgique : 1995 à 2022

IV. INVENDUS DANS LA GRANDE DISTRIBUTION : VERS UNE OBLIGATION DE DON EN RÉGION BRUXELLOISE ?

Le 18 juillet 2023, Alain Maron, le Ministre bruxellois de l'Action sociale, a annoncé la mise en place prochaine d'une **nouvelle obligation de don des invendus de la grande distribution à Bruxelles**³⁹.

Cette nouvelle obligation s'inscrit dans le cadre de la **déclaration de politique générale du Gouvernement** qui prévoit de « *maintenir l'aide alimentaire à un niveau suffisamment élevé en privilégiant une alimentation de qualité* ». Dans ce cadre, la déclaration de politique générale indique que le Gouvernement « *soutiendra le développement de projets en lien avec cette problématique, entre autres par les nouveaux canaux d'approvisionnement et de lutte contre le gaspillage alimentaire tout en veillant*

à assurer une qualité et une diversité des approvisionnements ».

Concrètement, la **nouvelle mesure concerne l'introduction d'une obligation de don des invendus alimentaires** qui serait d'application pour les magasins de vente de biens alimentaires au détail, dont la surface totale est égale ou supérieure à 1.000 m². Cette nouvelle règle devrait **concerner une centaine de grandes surfaces à Bruxelles**. La proposition vise à imposer aux supermarchés le don de leurs invendus alimentaires prioritairement aux organismes caritatifs et, à titre subsidiaire, aux entreprises et autres organismes non caritatifs qui proposent des invendus alimentaires à la consommation humaine après les avoir transformés. D'un point de vue pratique, une convention liera la grande surface et l'organisation bénéficiaire. Jusqu'à présent, **les dons réalisés volontairement ne disposaient pas de cadre légal** ce qui

pouvait créer certaines tensions entre les acteurs⁴⁰.

La Stratégie Good Food 2, adoptée le 2 juin 2022, stipule que « *la Région soutiendra le développement de projets de transformation de surplus alimentaires et facilitera l'accès aux flux de ces surplus, en veillant à ne pas créer de concurrence délétaire entre projets, notamment entre ceux-ci et l'aide alimentaire* ». Selon le texte, « *les projets de valorisation des invendus par la vente (via transformation ou non) et par le don peuvent coexister et être soutenus par la Région pour des objectifs différents (sociaux, économiques ou environnementaux) et dans une visée complémentaire* ».

L'objectif poursuivi par l'introduction de la nouvelle mesure est donc double : **soutenir les associations caritatives** qui en ont besoin et **réduire le gaspillage alimentaire**⁴¹.

³⁷ Rapport annuel 2022 de la Fédération des Banques Alimentaires : <https://www.foodbanks.be/dist/assets/img/upload/cont/rapport-annuel-2022-file.pdf>.

³⁸ K. Hermans et T. Penne, « L'impact financier de l'aide alimentaire sur l'efficacité des revenus d'intégration sociale en Belgique », *Revue belge de Sécurité sociale*, 2020, 4, p.595.

³⁹ Site du Ministre Alain Maron et de la Secrétaire d'Etat Barbara Trachte : <https://maron-trachte.brussels/2023/07/18/renfort-pour-laide-alimentaire-les-grandes-surfaces-bruxelloises-devront-donner-leurs-invendus/>.

⁴⁰ *Ibidem*.

⁴¹ <https://maron-trachte.brussels/2023/07/18/renfort-pour-laide-alimentaire-les-grandes-surfaces-bruxelloises-devront-donner-leurs-invendus/>.

Bien qu'accueillie positivement, cette mesure renvoie à des questions récurrentes au sein du secteur de l'aide alimentaire. On peut ainsi lire que « *la logique qui consiste à voir le don gratuit des surplus alimentaires comme une solution à la fois au gaspillage alimentaire et à la précarité croissante pose des questions éthiques. (...)* » car elle correspondrait à la mise en place d'un circuit parallèle d'alimentation pour les plus pauvres, ce qui peut être considéré comme contraire à la dignité humaine⁴².

Un avant-projet d'ordonnance portant modification de l'ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets mettant en œuvre cette nouvelle obligation a été soumis à Brupartners pour avis. L'avis a été rendu le 18 octobre 2023 (voir [A-2023-073-BRUPARTNERS](#)).

Brupartners y souligne que de nombreux grands supermarchés de plus de 1.000 m² sont déjà bien organisés en termes de gestion des stocks et font déjà don de leurs invendus alimentaires quotidiennement. Brupartners pointe que l'obligation mise en œuvre n'aura dès lors peut-être pas les effets escomptés.

Brupartners suggère d'étudier les potentialités que représentent la lutte contre le gaspillage alimentaire et le don alimentaire dans le secteur de l'événementiel (entreprises de « catering ») et dans les cafétérias des grandes entreprises. Par ailleurs, les petites surfaces commerciales ne sont pas visées par le projet législatif. Bien que de nombreuses initiatives existent déjà grâce aux acteurs, des possibilités d'amélioration subsistent également au niveau de ces commerces.

Brupartners rappelle également que les organisations caritatives dépendent trop souvent des bonnes volontés (actions citoyennes, investissements de bénévoles...) alors qu'il est nécessaire que ces acteurs puissent s'appuyer sur la disponibilité d'un soutien plus structurel

tant sur le financement que d'un point de vue logistique et qu'il s'agit d'un rôle qui revient d'abord aux pouvoirs publics.

Brupartners s'interroge quant à l'impact de l'obligation de don des invendus alimentaires sur les systèmes de « vente rapide » organisés par les supermarchés afin d'écouler leurs produits frais ou sur les dispositifs de coopération entre consommateurs et commerçants afin de proposer des invendus à prix réduit (type « Too Good To Go »). De nombreux consommateurs ne recourant pas à l'aide alimentaire mais étant néanmoins confrontés à des difficultés financières comptent sur les systèmes de vente rapide afin de bénéficier de réductions de prix.

V. ALIMENTATION DE QUALITÉ ET DROIT À L'ALIMENTATION

Outre la nécessité de permettre aux personnes précaires de disposer de nourriture en suffisance, la question de la qualité des denrées proposées se pose. Le secteur de l'aide alimentaire a, à plusieurs reprises, interpellé récemment le monde politique à cet égard. Bénéficier d'une alimentation de qualité, faite de produits frais et offrant une certaine variété, est en effet un **réel enjeu**.

Au-delà de cette problématique, c'est toute la question du droit à l'alimentation et du projet de société désiré qui se pose, l'aide alimentaire constituant un palliatif qui ne devrait pas être nécessaire.

À cet égard, le [Plan social santé](#) intégré notait, en 2022 : « *L'accès à l'alimentation saine, durable et de qualité est (...) loin d'être garantie pour tou-te-s les Bruxellois-es. Si des barrières culturelles, d'information, d'éducation et d'ordre financier empêchent de nombreux-ses citoyen-ne-s à s'autoriser une telle alimentation, beaucoup d'entre-eux et d'entre-elles éprouvent des difficultés importantes à simplement se nourrir et ont recours à l'aide des Banques*

Alimentaires. Cette solution, génératrice de honte sociale de souffrance, est, comme le rappelle le Service de lutte contre la pauvreté, en réalité doublement « non durable » : elle ne constitue pas une réponse acceptable à long terme et ne fournit quasiment pas d'aliments durables. Garantir un réel droit à l'alimentation reste le premier objectif à atteindre »⁴³.

Dans le [Plan bruxellois de promotion de la santé 2023](#), l'axe 4 prévoit d'ailleurs de « *Favoriser l'accessibilité à une alimentation durable et de qualité pour la population générale et pour des publics vulnérables, en ce compris les personnes en situation de handicap et les malades chroniques* »⁴⁴.

La [stratégie Good Food 2](#) prévoit, quant à elle, comme principe de base « *l'inclusion sociale, de santé et de souveraineté alimentaire* » (voir schéma ci-dessus).

VI. LE FEAD AILLEURS EN EUROPE : DEUX EXEMPLES CONCRETS D'APPLICATION

Dans le cadre du FEAD, La Commission européenne procède à des évaluations régulières. Elle présente des rapports annuels de synthèse au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne sur les résultats atteints au niveau européen. Par ailleurs, elle réalise des études de cas qui fournissent un aperçu des initiatives financées par le FEAD dans l'ensemble de l'Union européenne.

On peut ainsi découvrir des **initiatives très diverses des Etats-membres en matière d'aide aux plus démunis**. Parmi celles-ci, voici quelques cas intéressants :

a. Italie : des e-vouchers pour l'aide alimentaire⁴⁵

Entre 2018 et 2022, la ville de Brescia, en Italie, a mis sur pied un système de **chèques-repas électroniques permettant de se rendre à un service d'aide alimentaire**. Concrètement, les

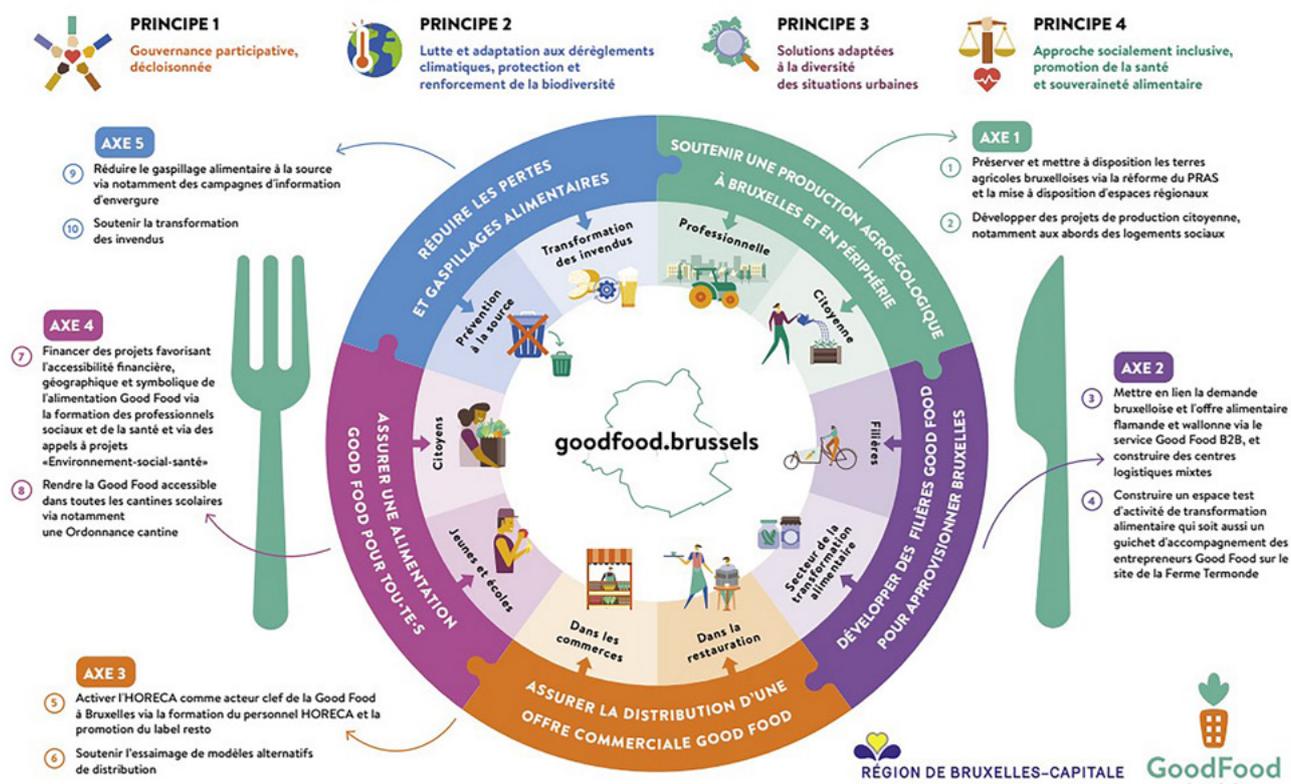
⁴² Hugues-Olivier Hubert et Deborah Myaux, « Conclusion », in Aide alimentaire-Les protections sociales en jeu, L'Harmattan, 2019, p.216.

⁴³ Plan social santé intégré 2022, Bxl Takes care, https://www.brusselstakecare.be/wp-content/uploads/2022/11/PSSI_2023_MEP_FR_EDITO.pdf.

⁴⁴ Plan bruxellois de promotion de la santé 2023, volet 2 du plan social santé intégré, https://www.brusselstakecare.be/planpromotionsante/wp-content/uploads/2023/09/2_PPS_2023_MEP_PRINT.pdf.

⁴⁵ « Diverse approaches to supporting Europe's most deprived - FEAD case studies 2021 », European Commission, p.36-37, [en ligne] <https://ec.europa.eu/european-social-fund-plus/en/publications/2021-fead-network-case-study-catalogue>.

La stratégie Good Food 2022-2030



personnes désirant obtenir une aide devaient s'adresser à l'administration communale où un travailleur social évaluait leurs besoins et mettait sur pied un projet individuel incluant un soutien financier via des chèques-repas. Ces derniers étaient distribués mensuellement, le montant accordé dépendant de la composition du ménage. Une personne isolée recevait ainsi 100 euros mensuels tandis qu'un ménage de 2 personnes bénéficiait d'un montant de 168 euros. Ces chèques électroniques pouvaient être utilisés dans des magasins dédiés. Ils étaient rechargés à la demande du travailleur social, ce qui permettait une réévaluation constante de la situation des bénéficiaires.

Un des objectifs poursuivis par ce projet était le respect de l'anonymat et de la dignité des bénéficiaires qui pouvaient effectuer eux-mêmes leurs achats en faisant leurs propres choix.

Ce projet a permis d'aider plus de 500 personnes en situation de précarité.



b. France : l'aide aux étudiants pendant la crise sanitaire : projet « Rebond pour la jeunesse »⁴⁶

Comme de nombreux pays, la France a connu une augmentation des demandes d'aide alimentaire pendant la crise sanitaire. Entre les mois de mars et mai 2020, le Réseau des Banques Alimentaires de France a enregistré une augmentation de 20 % des demandes. Parmi les nouveaux publics, les étudiants ont été particulièrement concernés. En réponse à cette demande, une distribution de colis alimentaires gratuits à destination exclusive des étudiants a été mise en place en Région de Nouvelle-

Aquitaine et 13 campus universitaires ont été concernés (Bordeaux, Pau, Limoges...). Par semaine, entre 800 et 1.400 étudiants recevaient de l'aide. La Région a ensuite étendu l'accès aux colis à tous les jeunes de 15 à 30 ans en situation précaire. Ce projet mis en place dans un contexte d'urgence a vu collaborer tant les autorités locales que les services universitaires tels que les CROUS⁴⁷, les Banques Alimentaires, des bénévoles, etc.

En Belgique, l'augmentation de la précarité étudiante est également une réalité. D'après une enquête de l'Université de Liège en 2021, un étudiant sur 10 éprouvait des difficultés à subvenir à ses besoins essentiels⁴⁸.



⁴⁶ Ibidem, p.11.

⁴⁷ Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires est un établissement public lié au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le rôle principal du CROUS est d'aider les étudiants dans leur vie quotidienne afin d'assurer la réussite dans leurs études (campusfrance.org).

⁴⁸ « L'impact de la crise sur les étudiants-es ? Des données pour avancer », Site de l'ULiège, 25 mars 2021, [en ligne] [https://www.uliege.be/cms/c_13575927/fr/l-impact-de-la-crise-sur-les-etudiant-es-des-donnees-pour-avancer#:~:text=En%20plus%20d'un%20sentiment,le%20stress%20\(pour%2054%25\)](https://www.uliege.be/cms/c_13575927/fr/l-impact-de-la-crise-sur-les-etudiant-es-des-donnees-pour-avancer#:~:text=En%20plus%20d'un%20sentiment,le%20stress%20(pour%2054%25).).

INTERVIEW



Brigitte Grisar

est chargée de projets pour la Coordination aide alimentaire bruxelloise, un des services de la Fédération des Services sociaux qui fédère et représente des services sociaux associatifs en Wallonie et à Bruxelles.

Elle a répondu à quelques questions sur la situation actuelle de l'aide alimentaire en Région bruxelloise et les défis pour l'avenir.

Brupartners : Que fait concrètement le service Concertation aide alimentaire ?

Brigitte Grisar : Il s'agit d'un service qui soutient et accompagne les organisations d'aide alimentaire à Bruxelles. Il est financé par la COCOF et la COCOM et la Région Wallonne pour les actions de terrain en Wallonie. Nous organisons 4 réunions plénières annuelles avec les acteurs de l'aide alimentaire qui le désirent. Il s'agit d'un réseau souple et flexible qui rassemble tant des CPAS que la Croix-Rouge ou encore des collectifs citoyens. Ces réunions permettent de disposer d'une vue transversale de l'aide alimentaire en Région bruxelloise.

Lors de ces réunions, de nombreux sujets sont évoqués comme le système du FEAD, les besoins de formation des acteurs, les enjeux logistiques, la présentation d'un acteur, etc. Un exemple : actuellement, nous mettons en place une nouvelle ASBL qui est chargée de mettre bientôt sur pied une logistique collaborative.

Brupartners : Concrètement, que recouvre le terme « aide alimentaire » ?

Brigitte Grisar : Dans une acception classique, il s'agit surtout des épiceries sociales, des restaurants sociaux, des distributions de colis alimentaires et, également, des frigos solidaires mais il existe beaucoup d'autres initiatives apparentées. L'aide alimentaire est, avant tout, un dépannage, un soutien ponctuel pour soulager le budget des ménages au niveau des achats alimentaires.

Brupartners : Depuis la crise du COVID-19, on entend parler dans la presse d'une augmentation de la demande d'aide alimentaire. Confirmez-vous cette tendance ?

Brigitte Grisar : Il y a en effet une augmentation de la demande depuis les crises successives. Depuis 2020, on note une augmentation de 20 à 30 % de la demande. Par ailleurs, on remarque une diminution de l'approvisionnement au niveau des invendus. Elle pourrait être due à l'inflation qui a poussé les supermarchés à acheter moins ce qui

a pu avoir un impact sur la quantité d'invendus et, de facto, sur les dons aux associations.

Pour autant, il ne faut pas mettre cette augmentation de la demande uniquement sur le compte de la crise. Elle était déjà visible avant l'année 2020.

Brupartners : Observez-vous une modification des profils des bénéficiaires ?

Brigitte Grisar : Globalement, le public bénéficiaire reste le même : les personnes sans papiers, inscrites au CPAS ou ayant des allocations de chômage. Néanmoins, on observe une augmentation de la précarité étudiante et de la précarité qui touche certains travailleurs ayant de moindres revenus. Il s'agit le plus souvent de contrats précaires ou à temps partiel ou encore de petits indépendants touchés par la crise.

Brupartners : Le Gouvernement bruxellois a annoncé en juillet dernier sa volonté de rendre obligatoire le don des invendus pour les grandes surfaces de 1.000 m² et plus. Quel regard portez-vous sur cette mesure ?

Brigitte Grisar : Notre service a collaboré avec le Gouvernement sur cette ordonnance « déchets ». Ce texte a été présenté à nos acteurs. Par ailleurs, une enquête de terrain a été réalisée et sera remise au Gouvernement bruxellois. Il est assez difficile d'avoir un consensus sur ce genre de mesures. Le secteur de l'aide alimentaire aurait aimé une norme en-dessous des 1.000 m². Par ailleurs, cela pose la question du modèle de société qui est recherché : veut-on d'une société qui donne ses invendus aux plus précaires ou d'une société qui limite la précarité ? L'enjeu est d'abord ce que l'on fait en amont pour réduire la précarité.

Brupartners : Bruxelles fait-elle face à des défis qui lui sont spécifiques en comparaison aux autres parties du pays ?

Brigitte Grisar : De manière générale, on doit faire face aux défis propres aux

grandes villes. On estime que 30 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté et que 38,8 % sont à risque de pauvreté et d'exclusion sociale⁴⁹. Le logement à Bruxelles est un élément très important car il entraîne une précarisation. Les prix sont trop élevés et l'accès aux logements sociaux est compliqué.

Néanmoins, beaucoup de problèmes rencontrés sont identiques en Wallonie. En particulier, les difficultés logistiques. Dans les deux Régions, ce sont souvent des volontaires qui se déplacent avec leur propre véhicule qui réalisent toute une partie des tâches indispensables.

Brupartners : Quels sont les défis de l'aide alimentaire pour l'avenir ?

 **Brigitte Grisar** : Il faut réussir à soulager les associations dans leur travail par le biais d'une meilleure logistique et d'un meilleur approvisionnement. Elles désirent pouvoir investir davantage dans la relation avec les bénéficiaires, dans un accueil de qualité. Pour ce faire, elles ont besoin d'être libérées autant que possible des considérations logistiques.

Les associations demandent également à être mieux outillées et mieux formées. Par exemple, la question de la violence revient régulièrement. L'augmentation du nombre de bénéficiaires et la diminution des approvisionnements peuvent créer des tensions parfois difficiles à gérer pour les associations.

Il y a par ailleurs une diminution du nombre de volontaires prêts à s'engager dans les associations d'aide alimentaire. Trouver suffisamment de personnes désirant prêter main forte au secteur, en particulier des jeunes, est un vrai défi. On remarque également que le volontariat a changé de nature. Aujourd'hui, beaucoup de personnes préfèrent s'engager de manière ponctuelle et non pérenne. Il y a en quelque sorte une forme de volontariat à la carte.

Renforcer l'engagement sur le long terme est une nécessité pour faire vivre les associations.

Enfin, la question du droit à l'alimentation est centrale. Il faut prôner une alimentation de qualité pour tous. Certains réfléchissent à la faisabilité d'une sécurité sociale de l'alimentation. C'est un modèle possible. De manière générale, la réflexion sur l'accès à une alimentation de qualité est centrale.

VII. CONCLUSION

Le paysage de l'aide alimentaire en Belgique et à Bruxelles est vaste et le nombre d'acteurs qui se dévouent quotidiennement pour soutenir les personnes dans la précarité via une aide alimentaire est important. Néanmoins, la **demande est en constante augmentation**. Cette situation est en partie due aux crises vécues par nos sociétés depuis 2020. A Bruxelles, 30 % des habitants vivent désormais sous le seuil de pauvreté et 38,8 % sont à risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Cette réalité met à mal la capacité du secteur à répondre aux besoins grandissants des bénéficiaires. Les **difficultés d'approvisionnement** sont une réalité quotidienne pour les associations. Les quantités reçues de l'industrie sont en baisse. Par ailleurs, une diminution des fonds reçus par le biais du FEAD (désormais intégré au FSE+) est annoncée pour l'année 2024. On observe ainsi **une réduction de la quantité de nourriture par bénéficiaire**, passant, d'après le rapport 2022 des Banques Alimentaires, de 125 kg par personne à 110 kg par an.

Dans son rapport annuel, la Fédération des Banques Alimentaires s'inquiète de ces évolutions et appelle les Gouvernements fédéral et régionaux à **augmenter les budgets de l'aide alimentaire** dans le cadre du Fonds

social européen (FSE+) ou à **envisager des incitatifs fiscaux** pour les dons de nourriture.

Certaines initiatives sont mises en place, comme le projet évoqué **d'obligation de dons des invendus pour les supermarchés de plus de 1.000 m²** pour améliorer l'approvisionnement des associations. Dans son avis ([A-2023-073-BRUPARTNERS](#)) relatif à un avant-projet d'ordonnance qui concerne cette nouvelle mesure, Brupartners fait part de différentes réflexions sur le système proposé en rappelant que de nombreuses initiatives existent déjà en la matière. Brupartners insiste sur le fait que les organisations caritatives doivent par ailleurs bénéficier d'un soutien structurel des autorités publiques. Il a émis quelques réserves quant à l'impact réel de la mesure envisagée et a rappelé que les systèmes de vente rapide bénéficient souvent à des personnes ayant des moyens financiers réduits et qu'elles doivent pouvoir continuer à en profiter.

Outre les défis liés à la demande grandissante et aux besoins en approvisionnement, la question de la qualité des denrées proposées se pose et, bien au-delà, celle d'un droit à l'alimentation.

La stratégie Good Food et le Plan bruxellois de promotion de la santé évoquent d'ailleurs ces enjeux. Les années à venir doivent permettre la mise en place d'actions via ces cadres régionaux.

Les défis pour l'avenir sont donc nombreux, tant pour les associations qui font vivre le secteur que pour les responsables politiques.

⁴⁹ Ces chiffres sont issus de l'enquête 2022 de Statbel sur les revenus et les conditions de vie et sont disponibles à l'adresse suivante : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>.

Avis

Projet-GRUP¹ réaménagement du Ring Nord



Le projet de réaménagement du Ring Nord est un vaste chantier, instigué par la Région flamande qui souhaite fluidifier le trafic sur le Ring et ses alentours et améliorer la desserte de zones économiques importantes. Si la Région de Bruxelles-Capitale a pu s'exprimer sur le projet, à ce jour, aucun accord politique n'a encore été trouvé entre les deux Régions.

Focus sur l'avis rendu par Brupartners dans le cadre de ce dossier.

LE PROJET DE LA RÉGION FLAMANDE

Depuis plusieurs années, la Région flamande souhaite réaménager certains tronçons du Ring de Bruxelles (plus particulièrement les axes septentrionaux²). L'objectif : fluidifier le trafic sur le Ring et ses alentours et améliorer la desserte de zones économiques importantes.

Le principe du trafic induit suppose que la construction ou l'expansion d'infrastructures routières entraînerait une augmentation du volume de trafic global (au lieu de résoudre les problèmes de congestion existants). La raison invoquée est que lorsque de nouvelles routes ou voies rapides sont construites ou étendues, elles inciteraient les conducteurs à les utiliser au détriment d'autres alternatives de transport. Par conséquent, à moyen terme (environ 10 ans), le volume de trafic global augmenterait, ce qui conduirait à une congestion similaire à celle qui existait avant la construction ou l'expansion des infrastructures routières initiales.

Outre une augmentation de la capacité de l'infrastructure routière, le projet de la Région flamande comprend également des mesures pour améliorer la sécurité routière (modernisation des échangeurs, création de voies de sortie supplémentaires, ajout de dispositifs de sécurité, etc.) et pour prendre en compte les besoins des cyclistes et des piétons, en prévoyant des infrastructures dédiées.

Bien que cela soit contesté en raison du principe de « trafic induit », certains estiment qu'un réaménagement du Ring, qui conduirait à une réduction

de la congestion routière, poursuivrait un objectif environnemental et de santé publique et ce, en induisant une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de pollution de l'air.

Récemment, le Conseil des Ministres du Gouvernement flamand a validé un scénario privilégié dont les principaux aménagements sont :

 La création d'une voirie parallèle au Ring dans la zone de Zaventem, pour séparer le trafic de transit du trafic local ;

¹ Gewestelijk Ruimtelijk Uitvoeringsplan.

² La partie du Ring concernée se situe entre l'échangeur sur la E40 à Grand-Bigard en venant de Gand et l'échangeur sur la E40 à Woluwe-Saint Étienne en direction de Louvain et de Liège. La planification des travaux s'organise autour des trois zones suivantes : zone 1 « Grand-Bigard / Meise », zone 2 « Grimbergen / Vilvorde » et zone 3 « Machelen / Crainhem ».

 La création d'une quatrième bande de circulation entre l'A12 et l'échangeur avec l'E40 à hauteur de Grand-Bigard ;

 La restructuration des sorties 7 et 9 et la fermeture de la sortie 8 ;

 L'installation de plusieurs infrastructures pour permettre aux cyclistes et aux piétons de traverser le Ring en sécurité ;

 L'installation de deux écoducs (l'un, herbeux, de 90 m et l'autre, boisé, de 180 m) reliant le Bois du Laerbeek à l'extérieur du Ring pour permettre aux animaux de traverser les infrastructures routières.

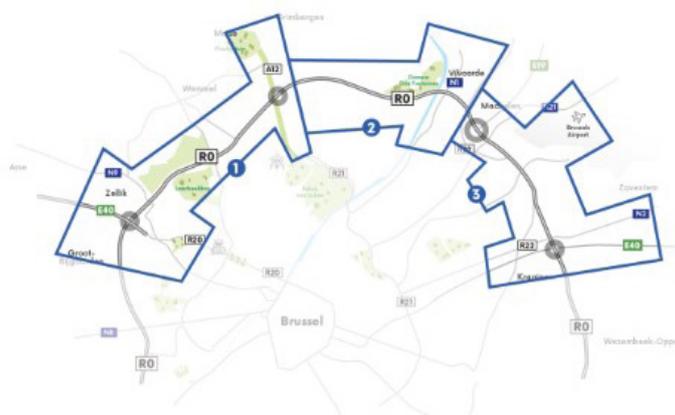
À ce stade, aucun réaménagement n'est prévu entre le viaduc de Vilvorde et l'échangeur avec l'A12 vers Willebroek. Néanmoins, le Gouvernement flamand examine toujours l'opportunité et la possibilité d'installer une quatrième bande de circulation sur cet axe.

Depuis plusieurs années, la **Région flamande** organise des consultations pour entendre les préoccupations des acteurs impactés par son projet de réaménagement du Ring. Il a même dernièrement fait l'objet d'une **enquête publique** à laquelle la Région de Bruxelles-Capitale a participé (voir ci-dessous). Si la Région de Bruxelles-Capitale a donc pu s'exprimer dans ce cadre, il est néanmoins à souligner qu'**aucun accord politique n'a été signé entre les deux Régions à propos de ce projet d'envergure.**

Les **prochaines étapes** consistent à **obtenir les permis nécessaires à la concrétisation de ce projet** et à **conclure un partenariat public-privé** pour financer les investissements conséquents.

L'AVIS DU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a émis un [avis](#) le 19



© Werken aan de Ring

Axes septentrionaux du Ring de Bruxelles

juin 2023 dans le cadre de l'enquête publique ouverte à **propos du projet de réaménagement du Ring**. Élaboré sur la base d'analyses réalisées par Bruxelles Mobilité, perspective.brussels, Bruxelles Environnement et urban.brussels, cet avis reprend également en annexe l'avis émis par la Commission régionale de la Mobilité sur le projet de la Région flamande.

La position du Gouvernement bruxellois s'articule autour des trois axes suivants :

 La demande de davantage de coopération interrégionale ;

 L'adhésion à certains aspects du projet ;

 L'expression de plusieurs oppositions et de vives inquiétudes.

Coopération interrégionale

Insistant sur le fait que le Ring est une infrastructure routière cruciale pour Bruxelles, le **Gouvernement bruxellois juge insuffisante la concertation intervenue dans ce dossier** et estime que le réaménagement du Ring ne sera possible que sur la base d'un **accord interrégional**.

En effet, le Gouvernement bruxellois considère que tout projet affectant le Ring de manière structurelle doit impérativement être élaboré conjointement avec la Région de

Bruxelles-Capitale. Il plaide également pour l'élaboration d'une approche interrégionale commune incluant un dialogue efficient entre les Régions.

Par ailleurs, le Gouvernement bruxellois insiste particulièrement sur le **besoin de consultation au niveau des projets concernant les échangeurs et les routes d'accès au Ring en connexion directe avec la Région de Bruxelles-Capitale** (tels que E40-Grand-Bigard/Charles-Quint, A12, E40-Woluwe-Saint-Étienne, etc.). Il regrette à ce titre un manque de concertation des acteurs bruxellois directement impactés par certaines parties du projet de la Région flamande (voir ci-dessous). L'exécutif bruxellois souligne aussi l'importance d'un **accord de coopération exécutif** pour l'exploitation des lignes de tram incluses dans le « [BrabantNet](#) »³.

Le Gouvernement bruxellois exprime également sa volonté de contribuer de manière constructive au projet de réaménagement du Ring et souhaite s'inscrire dans le cadre des études existantes. Il reconnaît en outre que l'impact de certaines parties du projet pour la Région de Bruxelles-Capitale est plus limité et ne suscite plus de divergences d'opinions majeures (notamment en ce qui concerne la « zone Zaventem »).

Adhésion

Partageant le constat de la Région flamande selon lequel le Ring est une

³ Le projet « BrabantNet » prévoit les 3 lignes de tram/bus suivantes : une ligne « Hôpital universitaire de Jette / aéroport de Bruxelles », une ligne « Willebroek / gare SNCB Bruxelles-Nord » et une ligne « gare SNCB de Bruxelles-Nord / aéroport de Bruxelles ».

infrastructure vieillissante, accidentogène et souffrant d'un manque de cohérence, le Gouvernement bruxellois ne s'oppose pas – par principe – à un **réaménagement visant à améliorer la sécurité routière**.

En outre, le Gouvernement bruxellois soutient pleinement le **développement de l'offre en transports en commun** (« BrabantNet ») inclus dans le projet de réaménagement du Ring. Il est également favorable à la concrétisation des solutions devant **encourager la mobilité active** comme la construction de ponts ou de tunnels à destination des cyclistes et des piétons (pour réduire l'effet de barrière du Ring) ou encore la création de parkings dans la périphérie.

Le Gouvernement bruxellois souligne par ailleurs l'importance de la concrétisation de ces mesures d'accompagnement et estime même que les projets multimodaux, alternatifs à l'autosolisme⁴ doivent avancer plus rapidement que le projet de réaménagement du Ring.

Enfin, il salue les évolutions positives réalisées dans le dossier en matière d'**intégration spatiale des infrastructures routières** dans leur environnement. À cet égard, il a salué l'attention portée à la problématique de la fragmentation des espaces verts se traduisant par la volonté de la Région flamande de consolider des liaisons vertes existantes et de restaurer les liaisons naturelles historiques entre les noyaux à forte valeur naturelle (via les « écoducs »).

Oppositions et inquiétudes

L'avis du Gouvernement bruxellois exprime plusieurs préoccupations et oppositions majeures à propos du projet de réaménagement du Ring dont plusieurs impacts seraient contraires aux engagements régionaux en matière de climat, de qualité de l'air et de mobilité, principalement en raison du principe de « trafic induit ».

Ainsi, l'exécutif bruxellois craint qu'une **capacité routière supplémentaire** (via les projets d'élargissement de certains tronçons du Ring) n'apporte qu'une

solution de court terme aux problèmes de congestion actuels, mais qu'au fil du temps ces voies élargies se remplissent à nouveau de trafic routier et finissent, à moyen terme, congestionnées comme elles le sont aujourd'hui. Or, une telle situation amplifierait les impacts des embouteillages déjà rencontrés aujourd'hui et est jugée préoccupante en termes de santé publique à cause de son impact sur les émissions de NO_x et de CO₂. Globalement, de tels effets contreviendraient aux objectifs climatiques et de qualité de l'air tant de la Région de Bruxelles-Capitale que de la Région flamande. Il est donc demandé qu'une étude conjointe interrégionale sur les hypothèses de trafic soit réalisée pour fournir une évaluation indépendante et scientifique des mesures d'accompagnement nécessaires pour éviter le trafic induit.

Par ailleurs, le Gouvernement bruxellois émet de **sérieuses inquiétudes** quant aux effets du projet de la Région flamande concernant la **zone de Wemmel-Jette** prévoyant les réaménagements des sorties 7 et 9 et surtout la fermeture de la sortie 8 « Wemmel ». Il souligne le risque de report de trafic sur des quartiers déjà saturés aux heures de pointe (Jette ou encore les alentours du plateau du Heysel). Il est dès lors vivement demandé d'assurer davantage de concertation dans l'élaboration plus

concrète du projet pour cette zone. À cet égard, la réalisation d'**études conjointes** et la mise en place d'un **processus de co-construction** sont jugées indispensables.

Enfin, outre les impacts globaux sur l'environnement et les objectifs climatiques (voir ci-dessous), le **Gouvernement bruxellois s'inquiète des conséquences sur le Bois du Laerbeek** (espace protégé par [Natura 2000](#)) qui pourrait être impacté par certains projets d'élargissement de voies ou subir des dépôts de NO_x supplémentaires en cas d'augmentation du trafic.

L'AVIS DE BRUPARTNERS

Étant donné ses **impacts socio-économiques** indéniables et l'influence du projet de réaménagement du Ring sur les **perspectives de développement** de la Région de Bruxelles-Capitale, les **partenaires sociaux bruxellois ont regretté** que seule la **Commission régionale de la Mobilité ait été officiellement saisie d'une demande d'avis sur ce projet** en tant que tel (*NDLR: la saisine de Brupartners ne portait que sur l'avis rendu par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale à propos du projet de la Région flamande*). À ce titre, les partenaires sociaux bruxellois ont pris acte de la volonté de **consulter officiellement Brupartners dans le cadre**



⁴ L'autosolisme est le fait de se déplacer seul en voiture.

de la suite de ce projet et ont rappelé leur demande de **faire de la mobilité une « priorité partagée »** dans le cadre de la Stratégie Go4Brussels 2030⁵.

Après avoir salué la volonté du Gouvernement bruxellois de contribuer de manière constructive au projet de la Région flamande et suggéré l'élaboration d'un plan avec les entreprises de transports en commun pour la mise en œuvre d'une offre de services répondant au mieux à l'évolution des besoins résultant des travaux, **Brupartners s'est principalement exprimé sur les trois thématiques suivantes : le principe du trafic induit, les alternatives et le trafic de transit.**

Trafic induit

Brupartners estime que l'existence d'une infrastructure routière permettant une circulation fluide autour de la Région de Bruxelles-Capitale revêt une grande importance socio-économique. Il considère également qu'il est nécessaire de s'assurer que l'expansion d'infrastructures routières **n'induit pas davantage de trafic**, ce qui générerait indubitablement des impacts négatifs (environnement, qualité de vie et santé). À ce titre, Brupartners estime opportun de **soutenir les initiatives visant le transfert modal des utilisateurs de voitures privées** pour laisser l'infrastructure routière existante disponible pour les usages privés nécessaires (transport de marchandises ou d'outils de travail notamment) ou pour les transports collectifs.

Plus globalement, Brupartners insiste néanmoins pour que des analyses :

- Certifient que les nouvelles infrastructures envisagées répondent à une demande non-satisfaite ;
- Déterminent les besoins prioritaires pour encourager le

développement d'alternatives attrayantes en transports en commun (intra et interrégional) et en infrastructures pour les modes de déplacements actifs ;

- Évaluent régulièrement les évolutions socio-économiques des territoires concernés et que le projet puisse être adapté en conséquence ;
- Garantissent l'absence d'impacts négatifs sur l'environnement (singulièrement en matière de qualité de l'air) ainsi que sur la qualité de vie et la santé de la population ;
- Identifient précisément les impacts sur le trafic de transit dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Alternatives

Brupartners suggère **d'autres approches pour parvenir à une mobilité durable**. En effet, il estime que la construction ou l'extension d'infrastructures routières ne doit pas constituer une solution unique pour résoudre les problèmes de congestion et de mobilité.

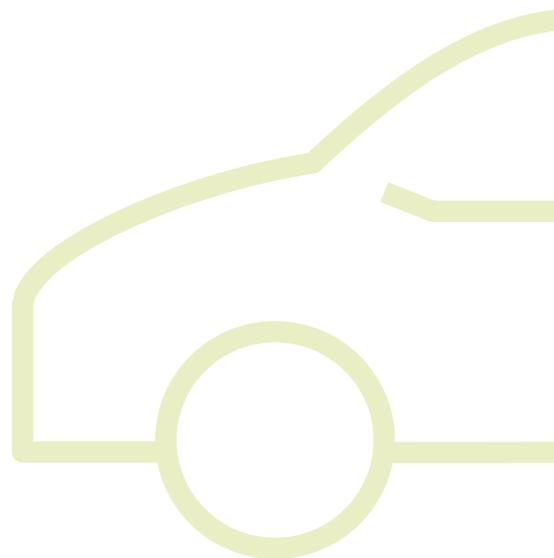
Outre le développement de solutions multimodales, il s'agit des **dispositifs fiscaux** incitant davantage à un **usage plus rationnel des modes de déplacements individuels** (en insistant sur la nécessité de développer de telles solutions au niveau fédéral/belge et de les mettre en place sur l'ensemble du territoire belge). Cela englobe également l'organisation de **campagnes d'information** concernant la meilleure manière de contourner ou d'accéder au territoire bruxellois (en insistant sur les modes de déplacements alternatifs aux véhicules motorisés individuels). Il a également plaidé pour la poursuite de la politique encourageant les entreprises à proposer des **plans de mobilité** pour améliorer les déplacements

domicile-travail réalisés par des alternatives aux véhicules motorisés individuels (notamment en veillant à ce que les services de facilitation de la mobilité disposent d'assez de connaissances et de ressources pour accompagner les entreprises).

Trafic de transit

Méfiant quant aux impacts du projet de réaménagement du Ring sur le trafic de transit dans la Région de Bruxelles-Capitale et plus particulièrement dans ses quartiers nord, Brupartners estime que les **conséquences en termes de transferts de trafic** (notamment vers des quartiers « apaisés »⁶) doivent impérativement être **davantage étudiées et résolues**. Il insiste également pour que les projets de réaménagement des sorties du Ring et de leurs routes de connexion (restructuration des sorties 7 et 9 et fermeture de la sortie 8 « Wemmel ») soient élaborés en **coopération avec les acteurs et experts concernés** (tant bruxellois que flamands).

Pour approfondir le sujet, retrouvez [cet avis](#) en intégralité sur le site Internet de Brupartners.



⁵ La méthode des « priorités partagées » consiste en une négociation entre le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux bruxellois dans le cadre de l'élaboration de certaines politiques. Elle permet aux interlocuteurs sociaux de prendre part à nombre d'objectifs et de chantiers promus par le Gouvernement dans la Stratégie 2030.

⁶ Un quartier apaisé est régi par un plan de circulation favorisant tant la mobilité locale et active que les transports en commun de proximité. La volonté est d'y dissuader le trafic motorisé de transit pour donner la priorité à la qualité de vie des habitants, des visiteurs et des personnes qui y travaillent. Plus d'infos : <https://quartiersapaises.brussels/>.

Avis

Monitoring à mi-parcours du Plan d'actions régional bruxellois de soutien aux familles monoparentales

En Région bruxelloise, les familles monoparentales représentent près de 65.000 ménages dont la grande majorité est constituée d'une femme élevant seule un ou plusieurs enfants. La mère ou le père à la tête d'une famille monoparentale doit assurer l'ensemble des obligations et tâches familiales et supporter les charges financières du foyer. Ces familles rencontrent de nombreuses difficultés et encourent un risque de pauvreté quatre fois plus élevé que les autres.

Face à ce constat préoccupant, le Gouvernement bruxellois s'est engagé à établir un Plan d'actions spécifique de soutien aux familles monoparentales, et en particulier aux femmes seules avec enfants, dans un esprit de concertation avec les acteurs du secteur associatif actifs aux côtés de ces familles.

Ce Plan fait aujourd'hui l'objet d'un monitoring à mi-parcours. Focus sur l'avis rendu par Brupartners à propos de ce monitoring.

CONTEXTE

Le Plan d'actions bruxellois de soutien aux familles monoparentales¹ a été approuvé le 15 juillet 2021 et propose **31 mesures concrètes**, organisées autour de **5 piliers d'action régionale** :



L'information, la formation et la sensibilisation ;



L'accès à un logement de qualité ;



La mise à l'emploi et l'accès à la formation professionnelle ;



La politique de la ville ;



La mobilité.



L'objectif du Plan est d'**apporter une réponse coordonnée et efficace aux besoins des familles monoparentales** et particulièrement aux femmes seules avec enfants. Il s'agit d'un Plan transversal copiloté par la Secrétaire d'État à l'Égalité des chances, le Ministre de l'Emploi et le Ministre à la Transition climatique et de l'Environnement.

En 2020, Brupartners rendait un [avis d'initiative](#) qui a servi de **structure** aux travaux d'élaboration du Plan d'actions. Il a ensuite rendu, en 2021, une [Contribution](#) et un [avis](#) sur ce même Plan, dans le cadre des priorités partagées de la Stratégie Go4Brussels 2030. L'élaboration du Plan figure en effet parmi les chantiers de l'objectif 2.2 de la S2030 (*Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous*), chantier copiloté par la Secrétaire d'État Ben Hamou et Brupartners (*Soutenir des actions menées en matière de conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée*).

Aujourd'hui, Brupartners se penche sur le monitoring, à mi-parcours, du Plan d'actions.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES

Pour une mise en œuvre et un suivi coordonnés

Brupartners regrette de n'avoir pas été associé comme prévu au pilotage du Plan. Par ailleurs, lors de la réunion de présentation de l'évaluation, seul le Cabinet de la Secrétaire d'État était présent alors même que le Plan fait l'objet d'un copilotage par les différents Ministres concernés. Cela n'a, dès lors, malheureusement pas permis de répondre à l'ensemble des questions soulevées par les partenaires sociaux.

Brupartners regrette également l'absence d'un **pilote unique** qui permettrait de rendre compte de l'avancement

¹ [Retrouvez ici le Plan d'actions dans son intégralité.](#)

de l'ensemble des mesures. Cette personne, qui aurait une vision globale et transversale de la mise en œuvre du Plan, est d'autant plus pertinente que le Plan d'actions s'inscrit dans le cadre des priorités partagées.

Comme il l'a déjà pointé dans son avis du 29 mai 2021, Brupartners insiste sur l'importance du monitoring du Plan et invite le Gouvernement à **centraliser ce monitoring afin de le rendre le plus simple et le plus efficace possible**. Brupartners rappelle sa proposition de « mettre en place une cellule spécifique dédiée à la coordination et au suivi des actions qui seront finalement adoptées, et de confier ce monitoring annuel à l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale en collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ». Brupartners rappelle également sa proposition de mise en place d'un groupe « référent » d'expertes techniques. Par ailleurs, afin de rendre ce monitoring plus aisé et plus lisible, Brupartners suggère de regrouper les actions par types (sensibilisation, formation, modifications législatives ou réglementaires, appels à projets...).

Brupartners insiste enfin sur le fait que la mise en œuvre des différentes mesures devrait être assurée par une **obligation de résultat**, et donc une responsabilisation de chaque Ministre au regard des mesures du Plan qui relèvent de ses compétences.

Un soutien à tous niveaux

Brupartners insiste pour qu'une politique intégrée et coordonnée soit menée au sein même du Gouvernement en matière de soutien aux familles monoparentales. Il invite par ailleurs, comme il l'a déjà précisé dans son avis du 29 mai 2021, à une **coordination avec les autres niveaux de pouvoirs** afin de disposer d'une politique cohérente.

Si une série de mesures sont menées en collaboration avec les pouvoirs communaux, Brupartners **regrette l'absence de lien avec les autres Régions et le peu d'ambition de peser sur des mesures fédérales dont l'impact est pourtant bien réel sur le public visé**. De

même, Brupartners ne perçoit pas de liens évidents entre les mesures du Plan de soutien aux familles monoparentales et les autres Plans du Gouvernement. Brupartners invite en particulier les ministres concernés à **faire un lien entre le Plan de soutien des familles monoparentales et le Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes**.

Le nerf de la guerre : le budget

Dans son avis du 29 mai 2021, Brupartners demandait déjà de pouvoir avoir connaissance des budgets prévus pour chacune des mesures du Plan, en mentionnant également leur provenance (budgets propres, autres Plans déjà adoptés ou en passe de l'être...). Il demandait également un **financement supplémentaire**, en ce compris sur base pluriannuelle, **aux associations actives en faveur des familles monoparentales**.

Brupartners accueille positivement les mentions budgétaires relatives à la plupart des mesures dans le monitoring à mi-parcours. Il insiste néanmoins pour que soient mentionnés des **indicateurs budgétaires précis**.

Brupartners se réjouit également du financement d'une série d'associations, dont certaines de façon récurrente, en rappelant toutefois **la difficulté pour les associations d'être principalement financées via le mécanisme d'appel à projets**, mécanisme présentant souvent une charge administrative très importante pour une issue aléatoire. Un travail associatif de qualité auprès des personnes fragilisées exige un minimum de stabilité et de sécurité d'emploi pour les travailleuses et travailleurs, qu'un financement pluriannuel peut apporter.

Vis ma vie de famille monoparentale

Brupartners estime que **les mesures prises ne sont pas toujours en adéquation avec les réalités vécues par les familles monoparentales**. En ce qui concerne la valorisation des moyens de transports, par exemple, il convient d'avoir à l'esprit que ces familles utilisent beaucoup les transports en commun et

que le vélo est un moyen moins sollicité. Il convient donc de faciliter l'utilisation des transports en commun en priorité.

Brupartners **regrette** par ailleurs **que la communication ne soit pas assez ciblée et qu'elle ne tienne pas compte de la fracture numérique** qui touche particulièrement les familles monoparentales. Brupartners invite à cibler les canaux de communication utilisés en priorité par ces familles.

Nécessité de répondre au risque de pauvreté

Le risque majeur des familles monoparentales est de tomber dans la pauvreté. Si le Plan a bien identifié ce risque, **peu de mesures sont présentées, voire conçues, comme étant une réponse à ce risque de pauvreté**. Brupartners invite le Gouvernement à recentrer la plupart des mesures sur ce risque de pauvreté et, le cas échéant, à recalibrer certaines d'entre elles pour qu'elles aient un impact réel. Un tel exercice évitera le risque de mesures cosmétiques et sans impact.

Brupartners estime fondamental qu'une véritable lutte globale contre la pauvreté soit mise en place. Parmi les causes du risque de pauvreté figure le travail à temps partiel, souvent rendu contraint par les charges familiales. Il invite le Gouvernement à favoriser toutes les mesures de soutien aux familles monoparentales leur permettant d'accéder à un emploi à temps plein et à utiliser cet indicateur pour évaluer ces mesures.

CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES ET RECOMMANDATIONS

Dans son avis, Brupartners émet des recommandations sur plusieurs actions épinglées dans le Plan :



Action 1 - Développer une information sur mesure à destination des parents solo.

Brupartners regrette que la brochure envisagée n'ait pas été réalisée. Le **site internet est insuffisant** au regard de la fracture numérique qui touche les familles monoparentales.



Actions 3 et 5 – Elaborer une boîte à outils à destination des communes, des CPAS et acteurs de première ligne | Former et sensibiliser les communes et CPAS sur le non-recours aux droits.

Brupartners regrette qu'il ne soit prévu qu'une formation de première ligne et non la constitution d'un groupe de travail. Par ailleurs, **le personnel des CPAS a besoin de pouvoir dégager du temps** pour la formation envisagée. Il convient donc d'y veiller. Brupartners ne perçoit pas la différence entre les actions 3 et 5 en ce qui concerne le non-recours au droit et la précarité numérique. Brupartners invite en particulier le Ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative à clarifier cette question.



Action 8 - Une transition numérique qui inclut les femmes et les personnes précarisées.

Brupartners invite à tenir compte, autant que possible, du public des familles monoparentales. Ce public doit être **informé au mieux de l'existence des Espaces Publics Numériques (EPN)** et des formations qui y sont organisées. L'organisation de ces formations devrait aussi **tenir compte des réalités de ces familles** comme les contraintes horaires auxquelles elles font face.



Action 12 - Former les acteurs de première et seconde ligne du logement et favoriser les projets d'habitat

groupé à destination des familles monoparentales.

Si Brupartners soutient cette mesure, elle doit être considérée comme un premier pas vers l'intégration du sujet des familles monoparentales dans le cursus de formation des agents immobiliers et des acteurs publics et privés du secteur du logement. **Brupartners soutient les mesures favorisant des modes de logements moins traditionnels, tels que l'habitat groupé et la colocation,** qui peuvent apporter une réponse aux familles monoparentales non seulement en termes de logement, mais également comme réseau de soutien et de solidarité. Brupartners invite le Gouvernement à aller plus loin dans ce sens, par exemple par une **adaptation des règles d'urbanisme et une implication structurelle des acteurs du logement** dans ce domaine.



Action 21 – Permettre aux familles monoparentales d'accéder plus facilement aux primes énergie et rénovation

Brupartners s'interroge sur l'opérationnalisation de la mesure et rappelle que **la précarité numérique engendre souvent le non-recours aux droits** de ce public fragilisé.



Action 26 – Prendre en compte les spécificités des familles monoparentales dans le Monitoring de l'offre et de la demande de places d'accueil de la petite enfance

Brupartners rappelle l'importance de **développer une offre suffisante et abordable de places d'accueil** de la petite enfance. Il s'agit là d'un élément fondamental pour la vie des familles monoparentales, en particulier dans le cadre de l'accès au marché du travail. Brupartners demande également que la Région puisse **mettre**

à disposition des bâtiments vides ou sous-utilisés dont elle est propriétaire, au bénéfice de l'accueil de la petite enfance ou de l'enseignement, afin de pallier le manque de places d'accueil et de bâtiments scolaires. Brupartners tient enfin à souligner que, dans le cadre du **Plan Cigogne 2021-2026** permettant de créer des places d'accueil supplémentaires en Wallonie et à Bruxelles, **très peu de projets ont été rentrés au niveau de la Région bruxelloise.** Brupartners demande que le Gouvernement bruxellois (Perspectives) investigue la question, en coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et l'ONE, afin d'en comprendre les raisons et de mettre en place les balises nécessaires pour permettre aux prochains appels à projets d'avoir un impact réel sur le territoire bruxellois.



Action 29 - Promouvoir le cyclisme en intégrant la dimension du genre et de la monoparentalité

Brupartners salue l'initiative de sensibiliser les familles monoparentales à l'usage du vélo mais rappelle que **l'accessibilité et le caractère abordable des transports en commun doivent être prioritaires.** Brupartners invite à réaliser une évaluation de l'utilisation des transports en commun par les familles monoparentales. Il s'étonne par ailleurs du poids budgétaire de cette action par rapport à l'ensemble du Plan et **désirerait avoir à disposition une ventilation des budgets prévus.**

Si vous souhaitez approfondir le sujet, [retrouvez ici](#) cet avis dans son intégralité.

Les Avis de Brupartners

Émis entre le 13 juillet et le 18 octobre 2023



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME

A-2023-055-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale adoptant le projet de modification partielle du plan régional d'affectation du sol arrêté le 3 mai 2001 relative au plateau du Heysel.

A-2023-062-BRUPARTNERS

Avis sur l'avis de la Région Bruxelles-Capitale concernant le projet-GRUP du R0 Nord.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

A-2023-071-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant le Code bruxellois du Bien-être animal.

ÉGALITÉ DES CHANCES - DIVERSITÉ - PAUVRETÉ

A-2023-060-BRUPARTNERS

Monitoring mi-parcours du Plan d'actions régional bruxellois de soutien aux familles monoparentales.

A-2023-067-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 4 septembre 2008 visant à promouvoir la diversité et à lutter contre la discrimination dans la fonction publique régionale bruxelloise.

A-2023-075-BRUPARTNERS

Projet de deuxième Plan d'Action National « Entreprises et Droits humains ».

A-2023-076-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 25 avril 2019 visant à assurer une politique de diversité et de lutte contre la discrimination dans la fonction publique locale bruxelloise.

EMPLOI

A-2023-054-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.

A-2023-059-BRUPARTNERS

Conférence sur l'Emploi du 21 septembre 2023 sur la participation des femmes au marché du travail.

A-2023-069-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services et Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 7 juin 2007 concernant le fonds de formation titres-services.

A-2023-070-BRUPARTNERS

Stratégie Qualification Emploi.

ENSEIGNEMENT

A-2023-058-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux besoins spécifiques de l'enseignement et de l'accueil de la petite enfance à Bruxelles.



Consultez [ici](#) ces avis dans leur intégralité !

ENVIRONNEMENT

A-2023-056-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 juillet 2021 relatif aux conditions d'octroi de la prime Bruxell'AIR en échange de la radiation de la plaque d'immatriculation d'un véhicule.

A-2023-057-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 janvier 2018 relatif à la création d'une zone de basses émissions, en vue d'introduire plus de flexibilité pour les aidants-proches et les personnes à mobilité réduite.

A-2023-063-BRUPARTNERS

Projet de stratégie Good Soil.

A-2023-064-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 17 juillet 1997 relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain.

A-2023-065-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale abrogeant

l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 juillet 2012 relatif à la procédure électronique dans le cadre de la délivrance des permis et certificats d'environnement, des déclarations, des enregistrements et agréments relevant de la compétence de l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement.

A-2023-066-BRUPARTNERS

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 novembre 2012 fixant les quotas de certificats verts pour les années 2013 et suivantes.

A-2023-073-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant modification de l'ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets.

EUROPE - INTERNATIONAL

A-2023-061-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention relative à l'organisation internationale des services de soutien à la navigation maritime et son annexe, faite à Paris le 27 janvier 2021.

A-2023-074-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'annexe VI du protocole au traité sur l'Antarctique relatif à la protection de l'environnement, faite à Stockholm le 17 juin 2005.

POUVOIRS PUBLICS - GOUVERNANCE

A-2023-068-BRUPARTNERS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment de l'accord de coopération du [*] entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la création et l'hébergement de la plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand auprès de Brupartners.

SOCIAL - SANTÉ

A-2023-072-BRUPARTNERS

Avis d'initiative commun de BRUPARTNERS et des Conseils consultatifs de l'Aide aux personnes et de la Santé de la COCOF et de la COCOM sur les secteurs non-marchands social-santé à Bruxelles.

« Mieux connaître et comprendre l'offre bruxelloise d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle »

Avec Marie Nicolay et Geert Desmet



Marie Nicolay

Chargée de mission à l'IBEFE (Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi) Bruxelles.

Geert Desmet

Collaborateur chargé des partenariats chez Tracé Brussel.

Brupartners : Quelles sont les conclusions que vous tirez dans votre cadastre du côté francophone et néerlandophone ?

Marie Nicolay : Tout d'abord, l'IBEFE tire une grande satisfaction de l'étroite collaboration entreprise avec le BANSIPA (Brusselse Adviesraad van Nederlandstalige Sociale Partners) autour de ce projet commun. La réalisation d'un cadastre conjoint avait déjà été entamée en 2018, mais cette nouvelle mouture représente le plein aboutissement de cette démarche commune. En effet, le document produit reprend l'offre complète d'enseignement et de formation sur le territoire bruxellois, aussi bien du côté francophone que néerlandophone. Disponible en français et en néerlandais, grâce à un travail de traduction respectif de toutes les offres, il reprend toute une série de données et d'informations permettant de présenter une vision globale du champ enseignement-

formation à Bruxelles et de poser toute une série de constats.

À titre d'exemple, le BANSIPA a fourni de nombreuses analyses sur les filières STEM¹, notamment grâce à ce cadastre. La mise en regard francophone-néerlandophone sur cette question met en exergue qu'il n'y a pas d'analyses équivalentes dans l'enseignement secondaire francophone. En effet, les options de base groupées en Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas estampillées « STEM », ce qui empêche tout monitoring et donc toute stratégie d'action.



© BANSIPA-IBEFE Bruxelles

L'IBEFE Bruxelles s'interroge désormais sur la suite à donner à ce cadastre. En effet, la compilation de toutes ces données a pris beaucoup de temps, ne permettant pas toujours de proposer les données les plus à jour. Dans une logique d'amélioration continue, l'IBEFE se penche donc actuellement sur la refonte de la structure pour proposer une version en ligne et dynamique de son cadastre dans les prochains mois.

Geert Desmet : Ce cadastre montre que le marché du travail connaît une pénurie de demandeurs d'emploi ayant un profil STEM et de main-d'œuvre dans le secteur des soins, qu'elle soit hautement ou faiblement qualifiée, y compris pour les métiers en pénurie. Mais de 2016 à 2020, on observe une baisse générale du nombre d'apprenants et de stagiaires pour les formations STEM et les formations pour le secteur des soins dans l'offre globale en néerlandais.

De plus, les connaissances linguistiques constituent une inadéquation structurelle à Bruxelles : une offre d'emploi sur deux requiert la connaissance du néerlandais, il y a une pénurie de main-d'œuvre dans la périphérie bruxelloise et les demandeurs d'emploi bruxellois ne possèdent souvent pas les compétences linguistiques requises pour les offres d'emploi correspondant à leur profil. Pourtant, l'enseignement pour adultes à Bruxelles connaît une forte baisse du nombre de participants pour les cours de néerlandais au cours de la période de référence. Par conséquent, l'augmentation des cours de néerlandais proposés par le VDAB Brussel et ses partenaires depuis 2019 est principalement due au lancement de cours de perfectionnement, plutôt qu'à la participation de nouveaux apprenants.

Par ailleurs, à Bruxelles, le nombre de filières proposées en [Duaal Leren](#) est limité mais augmente chaque année tout comme le nombre d'inscriptions pour l'apprentissage en alternance qui augmente également de façon progressive. Cette combinaison entre apprentissage et travail peut constituer une bonne solution pour des jeunes qui n'aiment pas fréquenter l'école en permanence. Le Gouvernement flamand et le Gouvernement bruxellois estiment néanmoins que le nombre d'étudiants en [Duaal Leren](#) peut encore augmenter.

Enfin, Actiris et les consultants et médiateurs francophones pourraient certainement être davantage orientés vers l'offre du VDAB Brussel. Les [Werkwinkels bruxellois](#), les centres de formation professionnelle et les centres d'enseignement pour adultes néerlandophones de Bruxelles connaissent également une pénurie d'inscriptions.

¹ Une orientation STEM combine les mathématiques, la technologie et les sciences exactes.

Brupartners : Quel est l'impact « pratique » de votre cadastre ?

 **Marie Nicolay** : L'IBEFE utilise ce cadastre conjoint en priorité pour sa mission d'appui au pilotage de l'offre. En mobilisant entre autres cette compilation unique de données, le service produit toute une série de recommandations dans le cadre de son [rapport analytique](#) et prospectif (RAP).



Concrètement, nos orientations stratégiques tiennent compte de toute l'offre existante sur le territoire. L'IBEFE est le seul organe à proposer, grâce au cadastre, ce travail de croisement de données du côté francophone. Ce dernier permet de prendre du recul et d'avoir une vision exhaustive du champ enseignement-formation. En effet, il est important de sortir des logiques « internes » aux opérateurs d'enseignement et de formation et de prendre en compte la réalité de terrain à laquelle font face les Bruxellois et Bruxelloises.

Si chaque opérateur a tendance, naturellement, à se focaliser sur sa propre offre, l'IBEFE encourage, en proposant ce genre de documents, à sortir de ce travail en silo et à **collaborer et créer des synergies**. *Quel opérateur propose quelle offre ? Quelles sont les nouveautés de chacun ? Comment mieux s'articuler les uns aux autres et comment proposer une offre concertée aux premiers bénéficiaires : les Bruxellois et Bruxelloises ? Au-delà de cette concertation, le cadastre permet également de voir les grandes tendances des offres proposées, puisqu'il fournit des données sur plusieurs années.*

 **Geert Desmet** : La Région bruxelloise est confrontée à de nombreux défis dans les domaines de l'emploi et de la formation. Le BANSPA poursuit une meilleure harmonisation entre les matières régionales bruxelloises et les matières communautaires flamandes. Avec le développement d'un cadastre triennal commun des offres de qualification professionnelle

néerlandophones et francophones dans l'enseignement secondaire de troisième degré, la formation entrepreneuriale, la formation professionnelle, l'enseignement pour adultes et la validation de compétences en Région de Bruxelles-Capitale, l'objectif est de fournir un outil de travail pour obtenir un aperçu de l'alignement des candidats-travailleurs pour les secteurs, les domaines professionnels et les métiers.



Le BANSPA a tiré un certain nombre de conclusions sur les évolutions de l'offre de formation professionnelle qualifiante néerlandophone en Région de Bruxelles-Capitale, a fait le lien entre le monde de la formation et les besoins du marché du travail et a proposé un certain nombre de recommandations dans un avis adressé aux autorités compétentes en matière de politique et de formation et largement diffusé auprès des organisations concernées du secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

Brupartners : Comment réorganiser l'offre bruxelloise d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle sur base des réalités de terrain ?

 **Marie Nicolay** : Les réalités de terrain sont très différentes en fonction de l'angle sous lequel on se place. Les problématiques rencontrées par les opérateurs de formation sont l'attractivité de certaines formations, la difficulté de trouver des enseignants/formateurs pour les formations menant à des métiers en pénurie, la question de l'accès aux équipements de pointe ou encore la concurrence d'offres entre les différents opérateurs.

Du côté des stagiaires, il est encore très difficile de s'y retrouver dans le paysage complexe de la formation professionnelle, notamment en matière de sécurisation des parcours. Ces derniers sont également confrontés à l'inégalité des effets de droit des différentes certifications délivrées ou encore à la difficulté de trouver des places de stages pour compléter leur formation.

Enfin, si on se place du côté des entreprises, l'offre d'enseignement et de formation est encore trop souvent complexe et éclatée, peu lisible. Les entreprises posent encore trop souvent le constat de l'inadéquation entre les compétences demandées et celles que détiennent les chercheurs d'emploi. Concrètement, on peut observer un déséquilibre entre des formations pléthoriques pour lesquelles les débouchés sont limités, et des formations peinant à attirer alors même qu'elles conduisent à des métiers rencontrant de graves pénuries de main-d'œuvre. La question de l'orientation est ici centrale.

C'est dans cet environnement que l'IBEFE cherche avant tout à créer des synergies entre tous ces acteurs en offrant un lieu de discussion. Les membres sont convaincus que c'est par le dialogue et la concertation que les obstacles et les clivages en matière d'organisation de l'offre seront dépassés, et ce dans l'intérêt des stagiaires et des acteurs économiques.

 **Geert Desmet** : Nous pensons qu'il est nécessaire d'investir, d'informer et de promouvoir les formations en matière de soins et les formations STEM, d'autant plus que de nombreux métiers en pénurie à Bruxelles et en Flandre s'orientent vers des profils STEM. Il est donc nécessaire de mobiliser le public cible de ces cours pour que le nombre d'apprenants augmente à nouveau dans le futur. La coopération avec les organisations et initiatives sectorielles ainsi qu'avec les pôles de formation et d'emploi est essentielle pour améliorer le profil des cours STEM sur le marché du travail. Pour le secteur des soins, un partenaire potentiel important est l'organisation réseau [« Huis voor Gezondheid »](#), qui peut jouer un rôle dans la mobilisation des candidats-apprenants en fonction des besoins des employeurs du secteur des soins, en coopération avec d'autres acteurs du secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Ce faisant, il faut s'attaquer à l'image négative du secteur des soins, créée par des conditions et circonstances de travail éprouvantes.

Compte tenu des signaux émis par le marché du travail et de la diminution

DÉBATS/WEBINAIRES

générale du nombre de formations pour l'apprentissage du néerlandais, il est nécessaire d'investir dans des cours de langues, des cours d'alphabétisation et des programmes d'accompagnement en néerlandais.

Tant pour les formations en soins de santé et STEM que pour l'apprentissage des connaissances indispensables du néerlandais, le partage de bonnes pratiques de travail conduit à des innovations et des solutions efficaces pour tous les intéressés.

En fonction de la croissance futur du [Duaal Leren](#) à Bruxelles, les écoles devraient être soutenues plus fortement dans le développement de ce processus d'apprentissage, et des efforts devraient être entrepris pour améliorer la coordination et la coopération entre l'enseignement et les secteurs.

Pour stimuler l'orientation des demandeurs d'emploi d'Actiris et des organisations d'ISP [francophones](#) vers le monde du travail néerlandophone, il pourrait être utile d'organiser des sessions d'information périodiques pour les consultants et médiateurs francophones et de développer une plate-forme d'information centrale francophone et néerlandophone sur l'offre néerlandophone en tant qu'indicateur commun. En outre, une plus grande concertation est nécessaire entre les prestataires de formation néerlandophones et francophones et avec les organisations sectorielles et les pôles de formation et d'emploi (Construcity, DigitalCity, LogistiCity, TechniCity) pour mieux identifier les besoins en formation.

Les conclusions du cadastre commun et les recommandations du BANSPA

et de l'IBEFE Bruxelles fournissent des informations qui peuvent être utiles à la mise en œuvre de la Stratégie bruxelloise pour la formation et l'emploi, qui cherche à élaborer une approche appropriée en matière d'orientation, de guidance et de sécurisation des formations, de qualification professionnelle et d'insertion professionnelle, l'accent étant également mis sur l'élévation du niveau général. Une digitalisation intégrée du cadastre commun peut accroître son accessibilité et son confort d'utilisation.

La présentation utilisée lors de ce Débat est disponible sur le [site Internet](#) de Brupartners.



“

Les conclusions du cadastre commun et les recommandations du BANSPA et de l'IBEFE Bruxelles fournissent des informations qui peuvent être utiles à la mise en œuvre de la Stratégie bruxelloise pour la formation et l'emploi.

”

« Surfaces de bureaux libres à Bruxelles : opportunités pour de nouveaux logements ? »

Avec Rikkert Leeman



Rikkert Leeman

Président de l'Union Professionnelle du Secteur Immobilier (UPSI-BVS) pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Brupartners : Les bureaux de la Région bruxelloise sont-ils tous potentiellement reconvertibles en logements ? Quelles sont les conditions ?

Rikkert Leeman : La faisabilité et la pertinence de transformation de bureaux en logements sont à évaluer au cas par cas. Une règle générale d'application pour chaque immeuble de bureaux ne peut donc être établie. Néanmoins, différents paramètres sont à prendre en compte pour évaluer la faisabilité d'une reconversion de bureaux en logements. Ces paramètres ont une importance et un poids différent lors de l'évaluation d'un projet, qu'il soit réalisé par un développeur ou un investisseur immobilier.

Il existe par ailleurs des facteurs décisifs sur le plan technique. Il s'agit de la hauteur libre, la profondeur du bâtiment, la surcharge admissible des plateaux d'un bâtiment, les normes de sécurité (incendie), la salubrité et l'équipement obligatoire des logements qui ne sont pas toujours compatibles avec la structure et la stabilité existante d'un bâtiment de bureaux.

Des obstacles fiscaux sont également à prendre en compte et pèsent sur la faisabilité financière d'un projet de reconversion. En cas de reconversion, le précompte immobilier reste par exemple intégralement dû, même après le démantèlement complet du bâtiment ! De plus, la taxe régionale sur les surfaces non-résidentielles, la taxe communale sur les surfaces de bureaux et la taxe communale sur les emplacements de parcage, sont également d'application pendant la trajectoire de reconversion. Par exemple, un investisseur et développeur en logement social et abordable indique une pression fiscale de 96 euros/m² bruts durant la phase de permis et reconversion qui n'a pris que deux ans.

« La reconversion se produit spontanément là où elle est techniquement, fiscalement, juridiquement et économiquement viable »

Enfin, il est nécessaire de tenir compte du cadre juridique d'un projet immobilier de reconversion : les délais de permis et la culture du recours en Région bruxelloise mènent à des procédures très longues qui absorbent beaucoup de ressources au sein des développeurs immobiliers. Tout cela influence de manière négative la faisabilité et les possibilités de financement d'un projet de reconversion. Les copropriétés, générant un processus décisionnel compliqué, ont également un effet dilatoire. De même, les exigences réglementaires en matière d'aménagement du territoire, comme l'imposition générale d'une mixité indépendamment des caractéristiques du projet, engendrent une destruction de valeur immobilière. Ces impositions contraignantes de mixité mènent toujours à une construction plus complexe, plus chère et moins efficace. Enfin, l'aspect économique joue également

un rôle dans l'évaluation d'un projet de reconversion : *quel est le nombre de m² commercialisables ? Est-ce que la localisation est favorable en termes de mobilité ? Existe-t-il une demande sur le marché de logements supplémentaires, etc.*

Conclusion : la reconversion se produit spontanément là où elle est techniquement, fiscalement, juridiquement et économiquement viable.

Brupartners : Pourquoi est-ce primordial pour la Région bruxelloise de préserver le « marché du bureau » ?

Rikkert Leeman : La Région de Bruxelles-Capitale est le second plus grand centre administratif du monde et comporte 13 millions de m² de bureaux¹ (stock). Si nous comparons avec Amsterdam, qui ne possède que 8 millions de m² de bureaux, il est clair que la présence de toutes les institutions internationales est d'une importance vitale pour l'économie et l'emploi en Région bruxelloise. Bruxelles accueille ainsi le plus grand nombre de diplomates au monde et se positionne à la cinquième position pour le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant le plus élevé (exprimé en Standard Pouvoir d'Achat par Eurostat - données publiées en 2019 mais se référant à 2017).

La présence d'institutions européennes à Bruxelles est donc un atout unique de la Région et est le moteur principal de sa prospérité économique.

Un marché de bureaux fonctionnant bien est donc essentiel pour Bruxelles et offre également des opportunités en termes de durabilité. En effet, il existe une grande demande de bureaux en

¹ Source : JLL Brussels Office Market Research Report Q1 2023.

DÉBATS/WEBINAIRES

haute performance ESG² dans le *Central Business District de Bruxelles* (voir ci-dessous). Des bâtiments de bureaux respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) constituent un produit d'investissement intéressant pour le marché d'investisseurs en immobilier.

Brupartners : Quels sont vos conseils pour transformer la reconversion des bureaux en « success story » ? Que manque-t-il ?

Rikkert Leeman : Le temps d'obtention d'un permis d'urbanisme final et exécutoire, qui a bien évidemment un impact financier en termes de faisabilité d'un projet de reconversion, est **trop long**. Le secteur prône depuis longtemps des **procédures de permis simplifiées** et un **cadre juridique plus prévisible**. Pourquoi ne pas instaurer une procédure de permis rapide en cas de reconversion de bureaux en logements (sociaux) ? Des prescriptions uniques d'application sur les projets de reconversion sont également envisageables et permettraient de plus hautes densités et/ou des normes moins restrictives en cas de développement de logements (exemple : permettre des logements plus petits) par un trajet de reconversion.

Actuellement, les **réformes réglementaires en matière d'urbanisme se multiplient** : Révision du Règlement Régional d'Urbanisme (Good Living) et des charges d'urbanisme, évaluation du **COBAT**, critères de durabilité, normes de sécurité incendie, etc. Le secteur immobilier, qui travaille sur le long terme, ne sait pas absorber ces réformes multiples sur un marché déjà en difficulté.

Un **traitement fiscal plus favorable** est de toute façon indispensable. Actuellement, **une reconversion de bureaux semble être sanctionnée fiscalement** : dès l'acquisition d'un immeuble de bureaux (souvent non-occupé ou inexploitable), le précompte immobilier calculé sur base d'un immeuble exploité est dû ainsi que différentes taxes régionales

© UPSI-BVS



Central Business District de Bruxelles

et communales sur les surfaces non résidentielles, etc. Ces taxes restent dues pendant la procédure de permis et la durée des travaux et elles pèsent lourdement sur la rentabilité. Nous préconisons donc **l'exemption de ces taxes dès l'obtention d'un permis définitif et exécutoire et un précompte immobilier adapté à l'exploitation d'un immeuble**.

Brupartners : Qu'est-ce que le système des charges échangeables ? Quels sont ses avantages ?

Rikkert Leeman : Un système de droits de construction ou charges

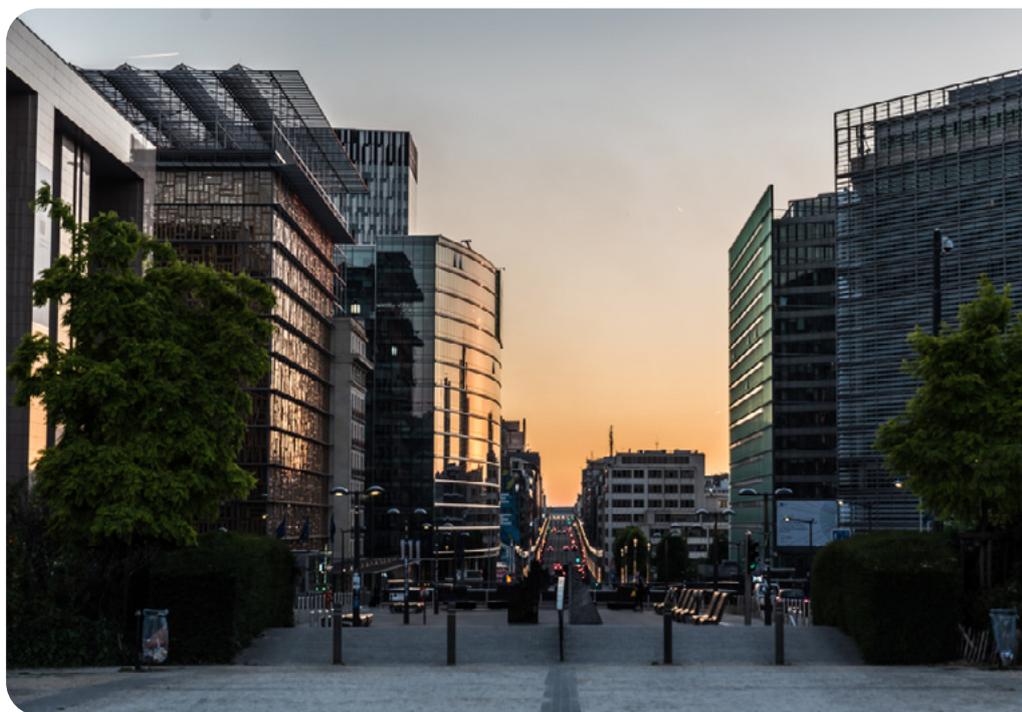
échangeables obligerait les promoteurs à **compenser leur impact dans une certaine zone urbaine en assurant un développement de logements dans une autre zone**, qui nécessite la création de plus de logements.

“ *Un système de charges échangeables obligerait les promoteurs à compenser leur impact dans une zone urbaine en assurant un développement de logements dans une autre.* ”

L'excès d'investissement dans une certaine zone est ainsi « compensé », permettant d'équilibrer la demande et l'offre d'un certain marché d'immobilier dans différentes zones de la ville.

L'introduction d'un système de droits de construction ou charges échangeables permettrait de **développer des logements où cela est économiquement et socialement souhaité**.

La présentation utilisée lors de ce Débat est disponible sur le [site Internet](#) de Brupartners.



² Ce sigle désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance qui sont utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

Une identité visuelle pour le Comité d'Experts Climat bruxellois

Depuis 2022, le Comité d'Experts Climat bruxellois (CEC) est institué auprès du Conseil de l'Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale (CERBC), qui se charge de son secrétariat.

Le CEC sera désormais plus facilement identifiable puisqu'il s'est doté, depuis peu, d'une **identité visuelle** : un cercle, initiale de « Comité », « Climat » et « Consultation », enserme le pentagone de Bruxelles. Trois segments s'en dégagent pour symboliser la notion de limites naturelles de la planète. Le bleu teinté de vert évoque la confiance et la fiabilité ; l'orange marque l'optimisme et le dynamisme. Le gris, élégant et apaisant, rappelle l'iris régional.

Chaque année, les 8 membres-experts scientifiques qui composent le CEC sont chargés de remettre un rapport qui évalue les **politiques régionales en matière de climat**.

Pour plus d'infos concernant le CEC, ses missions et publications, [c'est par ici !](#)



Colloque : « Les enjeux de l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap »



Le 28 novembre, le Conseil bruxellois pour les Personnes Handicapées (CPH) a organisé un colloque consacré aux **enjeux de l'accès à l'emploi** pour les personnes en situation de handicap.

Différents intervenants et membres du Gouvernement bruxellois se sont exprimés sur divers enjeux, tels que **les aides à l'embauche, l'inclusivité, le handistreaming**, ou encore le **droit aux aménagements raisonnables**. Des personnes en situation de handicap ont également eu l'occasion de témoigner sur la question. Les actes de ce colloque suivront.

Décembre 2023 – n°42

Publication périodique de Brupartners

BRUPARTNERS

Boulevard Bischoffsheim 26
1000 Bruxelles
02/205.68.68
www.brupartners.brussels
brupartners@brupartners.brussels

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Caroline Vinckenbosch

MISE EN PAGE :

Idealogy – Schaerbeek

ILLUSTRATIONS :

Couverture | Shutterstock
Dossier | DREAM, Fédération Belge des Banques Alimentaires, FdSS, GoodFood.brussels, Shutterstock
Focus | Pexels, Pixabay, Werken aan de Ring
Débats/Webinaires | Banspa, IBEFE Bruxelles, Shutterstock, UPSI-BVS
Brèves | CEC, Shutterstock
Publications | DIRCOM/Yannick Coppens

COMITÉ DE RÉDACTION :

Edito | Jan De Brabanter
Actualités | Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh
Dossier | Gersende Charpentier
Focus | Charlie Verthé, Coralie Waeyenbergh
Les Avis de Brupartners | Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh
Débats/Webinaires | Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh
Brèves | Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh
Publications | Siham Chaouch, Coralie Waeyenbergh
Traduction | Rik Duynslager, Eric Vanderheyden

REMERCIEMENTS :

Geert Desmet, Brigitte Grisar, Rikkert Leeman et Marie Nicolay pour les interviews accordées.

© DIRCOM/Yannick Coppens



Mémorandum – « Pour que demain soit meilleur qu’hier pour l’égalité entre les femmes et les hommes ! »

Le 11 octobre dernier, le Conseil pour l’Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH) fêtait ses 10 ans et organisait, pour l’occasion, un événement spécial consacré au bilan de la politique régionale bruxelloise en matière de genre.

Les membres du CEFH et les Ministres et Secrétaires d’État du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ont pu échanger sur les avancées réalisées sous cette législature, et faire le point sur les engagements à prendre pour que demain soit meilleur qu’hier en matière d’égalité entre les femmes et les hommes.

Le CEFH vous invite à parcourir son [mémorandum 2024](#) « Pour que demain soit meilleur qu’hier pour l’égalité entre les femmes et les hommes », ainsi que ses [10 recommandations prioritaires](#) pour les élections bruxelloises de 2024 !

Ces 2 documents reviennent sur 10 thématiques où des avancées doivent être réalisées pour une meilleure égalité :

1. Précarité ;
2. Intersectionnalité ;
3. Violences sexistes et sexuelles ;
4. Emploi/Formation ;
5. Logement ;
6. Urbanisme ;
7. Mobilité ;
8. Environnement ;
9. Santé ;
10. Gender Mainstreaming.



Les actes de cet événement suivront également dans les prochaines semaines.